

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 12 du mois d'avril à 18 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 avril, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, salle du FORUM,
sous la présidence de Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire
Madame CASSAGNE Christine, Monsieur PUJOS Daniel, Madame DELEST Marie-France, Monsieur SERVETO Yves, Madame OLHASQUE Annabel, Monsieur CAULE Thierry, Monsieur PERSILLON David (adjoints)

Monsieur ALQUIER Ivan, Madame PERIER Michèle, Monsieur BADET Gilbert, Madame WEBER Sophie, Madame BOUVILLE Josée, Madame CALAND Marie-Christine, Monsieur COURREYAN Serge, Monsieur FORTINON Xavier, Monsieur LARGE Daniel (arrivé à/c du point 1), Madame POUYDEBASQUE Florence, Monsieur DARMANTHE Corentin, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, , Madame ANDUEZA Chloé (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame MAS Muriel donne pouvoir à Monsieur CAULE Thierry
Madame LARRERE Dominique donne pouvoir à Madame CALAND Marie-Christine
Monsieur PONS Guy donne pouvoir à Chloé ANDUEZA
Madame BOURREL Elodie donne pouvoir à Madame Katia AMESTOY

Absentes :

Madame Morgane JOUARET
Madame DESCLOQUEMANT Sandrine

Secrétaire de séance : Monsieur CAULE Thierry

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès verbal de la séance du 22 mars 2022.

Le procès verbal de la séance du 22 mars 2022 est adopté à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire passe donc à l'examen des différents points après avoir au préalable informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION ENTRE LE 22 MARS 2022 ET LE 12 AVRIL 2022

- 2022-19 Mission de conseil et de défense – AURAVOCATS – dossier parcelles T111 et T002-1 200 euros TTC

Monsieur le Maire :

« Avez-vous des questions par rapports aux décisions prises ? Non, je vous propose donc de passer à l'ordre du jour. »

- 1- Approbation des comptes de gestion 2021 Budget principal et Budgets annexes
- 2- Approbation comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes
- 3- Bilan des cessions et acquisitions
- 4- Affectation des résultats
- 5- Vote du budget primitif 2022 pour le budget principal et les budgets annexes
- 6- Subvention au CCAS
- 7- Subvention au Parnasse
- 8- Vote des taux d'imposition communale 2022
- 9- Durées d'amortissement des biens acquis en 2021
- 10- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « cuisine centrale »
- 11- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « réhabilitation et rénovation sur bâtiments »

- 12- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « réhabilitation et rénovation sur voiries »
- 13- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « marché couvert »
- 14- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « installation arrosage automatique »
- 15- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « programme d'accessibilité »
- 16- Fana Manga – programme 2022 – demande de subvention
- 17- Médiathèque - Programme animation Itinéraires 2022 - demande de subvention
- 18- Tarif – gratuité arènes – bal des Restos du cœur – 25 juin 2022
- 19- Cession à la Communauté de Communes de Mimizan du bâtiment de l'ex Centre Médico Social à Mimizan
- 20- Création emplois saisonniers 2022
- 21- Réorganisation des services et mutualisation – création des services communs
- 22- SEVERINI – vente bande de terrain – allée du Raz
- 23- Immeuble ONF avenue Maurice Martin – droit de priorité
- 24- Renouvellement labellisation PIJ
- 25- Localisation séances du Conseil Municipal

1-Approbation des comptes de gestion

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Bonsoir chers collègues, cette séance est importante ce soir puisque nous allons examiner les comptes de gestion, c'est-à-dire les écritures au Trésor public ou à la DGFIP, puis en suivant nous examinerons les différents comptes administratifs de l'année 2021, puis le budget primitif, puisque nous avons fait des orientations budgétaires sur le mois de mars.

Tout de suite avant d'évoquer le compte de gestion, je voudrais dire que sur l'année 2020, 6 mois ont été consacrés à l'état des lieux, un travail pour retrouver une trésorerie saine et surtout des délais de paiement.

L'année 2021 a débuté avec une convention présentée par la DGFIP sur la qualité des comptes et qui nous a permis sur l'année 2021 de travailler les procédures sur le suivi de la chaîne des dépenses et des recettes.

Dans le même temps, au mois de mars-avril, le cabinet Ressources-Consultant-Finance est venu faire donc une analyse rétrospective de 2008 à 2020 et une projection jusqu'à 2026.

Tout à l'heure, nous allons aborder le compte administratif de l'année 2021. C'est-à-dire des engagements pris par « ensemble pour Mimizan », et Frédéric Pomarez, avec des engagements forts que je voudrais rappeler en quelques mots. L'objectif de l'année 2021 était de maîtriser les dépenses, d'optimiser les recettes, de diminuer le train de vie de la collectivité à hauteur de 500 000 €, d'activer le levier fiscal pour corriger les erreurs de gestion. Car il faut parler d'erreurs de gestion par rapport aux recours à des excédents, par rapport à des charges non maîtrisées, par rapport à une épargne négative ou à un niveau d'endettement élevé, voire des opérations casino-camping-houmail qui ont été pointées du doigt et c'est donc dans son rapport, que la chambre régionale des comptes, en début d'année, est venue pointer toutes ces questions.

Le premier point à l'ordre du jour : l'examen des comptes de gestion. Le comptable public a transmis à Monsieur le Maire les différents comptes de gestion. Vous avez un état annexe qui vous présente l'ensemble de ces comptes de gestion, où l'on voit globalement sur la première page de cet état annexe, des recettes globales pour 19 543 661,60€, des dépenses pour 17 511 983,30€, qui nous montrent déjà qu'au terme de l'année 2021, nous sommes sur un résultat positif de 2 031 678,30€.

A la page suivante pour le budget principal, un besoin d'investissement (colonne de droite) à hauteur de 385 936,24€, et le résultat de fonctionnement, donc la différence entre nos dépenses et nos recettes est de 2 923 217,43€. Ce qui nous laisse un résultat positif de 2 537 281,19.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 615 721,59	14 870 865,53	21 486 587,12
Titres de recettes émis (b)	4 830 809,73	14 866 796,84	19 697 606,57
Réductions de titres (c)		153 944,97	153 944,97
Recettes nettes (d = b - c)	4 830 809,73	14 712 851,87	19 543 661,60
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 615 721,59	14 870 865,53	21 486 587,12
Mandats émis (f)	4 880 446,48	12 935 868,46	17 816 314,94
Annulations de mandats (g)		304 331,64	304 331,64
Dépenses nettes (h = f - g)	4 880 446,48	12 631 536,82	17 511 983,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 081 315,05	2 031 678,30
(h - d) Déficit	49 636,75		

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-336 299,49		-49 636,75		-385 936,24
Fonctionnement	1 506 063,36	664 160,98	2 081 315,05		2 923 217,43
TOTAL I	1 169 763,87	664 160,98	2 031 678,30		2 537 281,19
II - Budgets des services à caractère administratif					
20800-LOT DES OISEAUX MIMIZAN					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
72701-FORET - MIMIZAN					
Investissement	10 238,40		19 038,18		29 276,58
Fonctionnement	79 039,94		145 900,11		224 940,05
Sous-Total	89 278,34		164 938,29		254 216,63
72703-PARNASSE - MIMIZAN					
Investissement					

S'agissant du budget annexe de la forêt, vous avez un excédent en investissement de 29 276,58€, de 124 940,05€ en fonctionnement. Ce qui fait donc un excédent global sur ce compte de gestion de 254 216,63€.

S'agissant du budget du Parnasse à la page suivante de votre document, vous avez un excédent de fonctionnement de 19 926,57€.

Puis sur le budget annexe de la ZAC des hournails, le comptable public nous indique en investissement un excédent de 634 744,57€ et en fonctionnement un excédent de 25 294,26€, qui fait un résultat de 660 038,83€.

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	18 701,66		1 224,91		19 926,57
Sous-Total	18 701,66		1 224,91		19 926,57
72704-ZAC DES HOURNAILS - MIMI					
Investissement	687 836,75		-53 092,18		634 744,57
Fonctionnement	-233 451,22		258 745,48		25 294,26
Sous-Total	454 385,53		205 653,30		660 038,83
72705-ZAC DU PARC D'HIVER - MI					
Investissement	1 404,32		-45 322,71		-43 918,39
Fonctionnement			0,32		0,32
Sous-Total	1 404,32		-45 322,39		-43 918,07
TOTAL II	563 769,85		326 494,11		890 263,96



Pour la ZAC du parc d'hiver, le comptable nous indique 43 918,39€.

A la lecture des différents chiffres de ce compte de gestion ont été repris les différents titres de recettes et différents mandats émis par l'ordonnateur Monsieur le Maire. Ensuite il a été tenu compte des opérations au niveau de l'actif mais aussi des rejets de mandats ou des rejets de titres. Ces documents n'appellent aucune observation de la part de la commune et il vous est proposé, Monsieur le Maire, chers collègues :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés par Monsieur le receveur pour l'exercice 2021 pour la commune : budget principal et budgets annexes (exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails et ZAC du parc d'hiver) n'appellent ni observation ni réserve de sa part
- D'approuver les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la commune, tel que proposés en annexe au présent rapport. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **De déclarer que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2021 pour la Commune : budget principal et budgets annexes Exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails et ZAC du Parc d'Hiver, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part**
- **D'approuver les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la commune tels que proposés en annexe à la présente délibération.**

2-Approbation des comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote :

Budget Principal : UNANIMITE (sur 20 suffrages exprimés = 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Budget annexe = ZAC des Hournails / UNANIMITE (sur 20 suffrages exprimés = 20 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Budget annexe = ZAC du Parc d'Hiver / MAJORITE ABSOLUE (sur 26 suffrages exprimés = 20 voix POUR et 6 voix CONTRE : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Budget annexe : Parnasse / UNANIMITE (sur 26 suffrages exprimés : 26 voix POUR)

Budget annexe : Exploitation forestière / UNANIMITE (sur 26 suffrages exprimés : 26 voix POUR)

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX

Le rapporteur expose :

« Au niveau des comptes administratifs de l'année 2021, il convient d'examiner tout d'abord le budget principal de la commune, puis les différents budgets annexes.

Je remercie les services qui vous ont envoyé toute une série de documents puisque c'était aussi un point qui était important pour la bonne compréhension des écritures et des mouvements. Vous avez eu les différentes maquettes des comptes administratifs, plus des états annexes, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Tout d'abord, à partir de la maquette, au tableau nous avons simplement repris des éléments que vous avez dans les différents documents qui vous ont été envoyés.

S'agissant du budget principal de la commune, sur la vue d'ensemble, nous pouvons constater un total de recettes de 20 568 871,08€ pour des dépenses de 18 485 757,81€. Ce qui laisse donc un excédent ou un résultat à la fin de l'exercice 2021 de 2 083 000€, en ce compris le besoin sur investissement et le besoin sur les restes à réaliser. Sur la partie droite du tableau qui vous est présenté, vous avez les restes à réaliser pour 637 475,02€ en dépenses et 183 307,10€ en recettes d'investissement.



BUDGET PRINCIPAL : VUE D'ENSEMBLE CA 2021

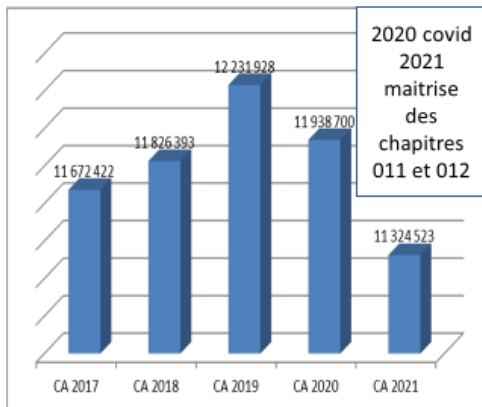
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	12 631 536.82	g	14 712 851.87
	Section d'investissement	b	4 880 446.48	h	4 830 809.73
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	841 902.38
	Report en section d'investissement (001)	d	336 299.49	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			17 848 282.79		20 385 563.98
			=a+b+c+d		=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	637 475.02	l	183 307.10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		637 475.02		183 307.10
			=e+f		=k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		12 631 536.82		15 554 754.25
	Section d'investissement		5 854 220.99		5 014 116.83
	TOTAL CUMULE		18 485 757.81		20 568 871.08
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER			
Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandataées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	637 475.02	183 307.10
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		183 307.10
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143 070.19	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 112.85	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	183 382.54	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	244 909.44	



Lors du débat d'orientation budgétaire, j'avais énuméré, et vous avez pu voir dans le compte-rendu du procès-verbal, les différentes réalisations sur les chapitres d'investissement et sur les chapitres de fonctionnement ainsi que sur les restes à réaliser. A noter que sur les restes à réaliser, nous avons constaté que par rapport au programme d'investissement 2021 qui était en proposition nouvelle à hauteur de 1 993 000€, une opération essentiellement celle de l'avenue de la côte de l'argent, pour des raisons de délai de travaux et puis des délais au niveau des entreprises qui soumissionnaient, avait été décalée sur l'année 2022 et vous sera proposée tout à l'heure en budget 2022.

Ensuite sur la diapositive suivante, quelques commentaires sur nos dépenses de fonctionnement.



De 2017 à 2019, les dépenses courantes de fonctionnement ont augmenté de 4.8 %, alors que sur la période de 2019 à 2021, nous avons constaté une baisse de 0.9% de ces dernières.

Au terme de l'année 2021, on constate l'engagement fort de l'équipe municipale et des services de diminuer le train de vie avec une baisse significative des dépenses de FONCTIONNEMENT



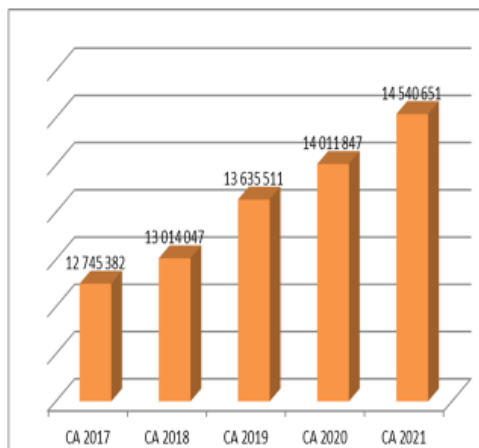
Pour rappel, très succinctement au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons constaté lors du débat d'orientation budgétaire, que les tendances étaient à beaucoup moins de dépenses que prévu sur l'année 2021. Beaucoup moins de dépenses réalisées essentiellement sur les chapitres des services (chapitre 011, chapitre 012 les dépenses personnelles et chapitre 65 les autres charges de gestion courante) qui globalement font une diminution des dépenses par rapport à 2019 d'un peu plus de 850 000 €. Si nous regardons un petit peu le réalisé de l'année 2021 par rapport à l'année 2019 sur les dépenses des services, nous avons noté notamment sur les articles 6227 et 6226, une diminution de 14 000 € sur les actes et contentieux, une diminution de 68 000 € sur les honoraires d'avocats. Au niveau des énergies par un travail des services où nous avons résilié certains abonnements, mais nous avons aussi mis des tableaux de suivi sur les consommations. Sur l'eau, nous avons une dépense en moins de 29 000 €, et moins de 35 000€ au niveau des carburants et fournitures. Vous savez qu'en 2020, nous avons diminué la voilure des dépenses de communication de 120 000 € à 60 000 €. Nous avons réellement dépensé sur l'année 2021 un peu plus de 36 000 €. C'est une diminution quand même importante et ensuite sur les frais de télécom, nous avons eu une meilleure gestion avec moins 9000 €.

S'agissant des dépenses de personnel, qui en 2019 étaient de l'ordre de 7 765 000€, nous arrivons donc à 7 169 000€ en 2021, donc une baisse d'un peu plus de 500 000 €. C'est essentiellement dû aux non remplacements de cadres, malgré l'arrivée dans le courant de l'année sur certains postes d'agents puis le recrutement pour les services du CTM mais aussi du service environnement et des services de proximité, c'est-à-dire des services à la population. Nous avons donc fait des recrutements mais au global nous constatons quand même une baisse sur ce chapitre. Nous avons aussi diminué la voilure sur les emplois saisonniers et nous avons donc diminué des dépenses à hauteur de 80 000 €.

Sur le chapitre 67, autres dépenses de gestion courante, après quelques régularisations au niveau des opérations avec le SYDEC et l'EPFL à hauteur de moins 66 000 €. Sur le chapitre ou l'inscription au niveau des subventions, vous savez que le peu d'activité des associations a fait que nous avons moins dépensé tout en mettant en œuvre quand même le Pass Asso. Au niveau des frais de représentation du maire ou des indemnités des élus, nous pouvons constater sur ce chapitre 65, une baisse globale de 15 000 €. Ce sont des éléments importants au niveau des dépenses.

Sur la diapositive suivante qui résume ce que nous avons vu aussi lors du débat d'orientation budgétaire. Au niveau des recettes, nous avons donc un bon taux de réalisation de nos recettes pour l'année 2021 comparativement aux années antérieures.

Phase rétrospective Période 2017 – 2021
Section de fonctionnement - Recettes



Concernant **les recettes**, elles progressent régulièrement, suivant **une bonne dynamique**. L'année **2021** a bénéficié du levier fiscal à hauteur de 10%, ainsi que l'augmentation des **produits des services** suite à la reprise de l'activité post-covid.

A noter que le recours au levier fiscal s'est imposé :

- comme indiqué, notamment par la **Chambre Régionale des Comptes**,
- d'autant que la commune ces dernières années s'était habituée à des reprises d'excédents d'une part
- et qu'il a fallu prendre en compte le déficit laissé sur le CCAS et anticiper pour les prochaines années pour le retour à une épargne positive d'autre part

L'action conjuguée sur les deux versants du fonctionnement permet de facto d'améliorer substantiellement l'épargne nette.

10 

D'une part, il y a une reprise des activités, mais nous avons surtout enclenché le levier fiscal pour 10 % sur les taux d'imposition. Tout simplement pour prendre en compte les erreurs de gestion constatées par le passé, que ce soit dans l'architecture des budgets de la commune qui ces dernières années était essentiellement faite sur des reprises d'excédent, était essentiellement faite sur des cessions ou une non maîtrise des dépenses courantes qui s'étaient envolées, provoquant un effet ciseau dépenses-recettes sur le budget de la collectivité, qui fait que, que ce soit le cabinet RCF, le cabinet KPMG ou la chambre régionale des comptes, il a fallu donc prendre en compte ces éléments-là. La satisfaction est de pouvoir constater aujourd'hui que l'engagement que Monsieur le Maire nous avait demandé de tenir est réalisé, à savoir que les recettes au niveau du levier fiscal 456 000 € par rapport à un effort sur la diminution du train de vie de la collectivité d'un peu plus de 850 000 € en dépenses.

Ensuite en 2021, ce qui est très intéressant, c'est la dynamique sur nos produits de services mais aussi sur les taxes additionnelles pour un peu plus de 330 000 €. Mais ce qu'il faut noter aussi c'est que sur les activités des centres de loisirs, de la restauration, on a une progression ainsi que sur l'occupation du domaine public. Au niveau des recettes, ce sont les éléments qui font qu'aujourd'hui nous pouvons dire que nous avons ce résultat qui est intéressant au niveau de la section de fonctionnement.

Sur la diapositive suivante qui vous est proposée, nous avons remboursé sur l'année 2021, du capital pour 1 175 000 €, dont les fameux 126 163 € concernant le camping. Ce qui quelque part lorsque nous regardons l'opération sur le camping, malgré le loyer que nous rentrons du camping, cela ne couvre pas les charges qui ont été transférées sur le budget communal notamment par rapport au personnel.

La section d'INVESTISSEMENT 2021

Quelques données chiffrées sur l'exercice 2021

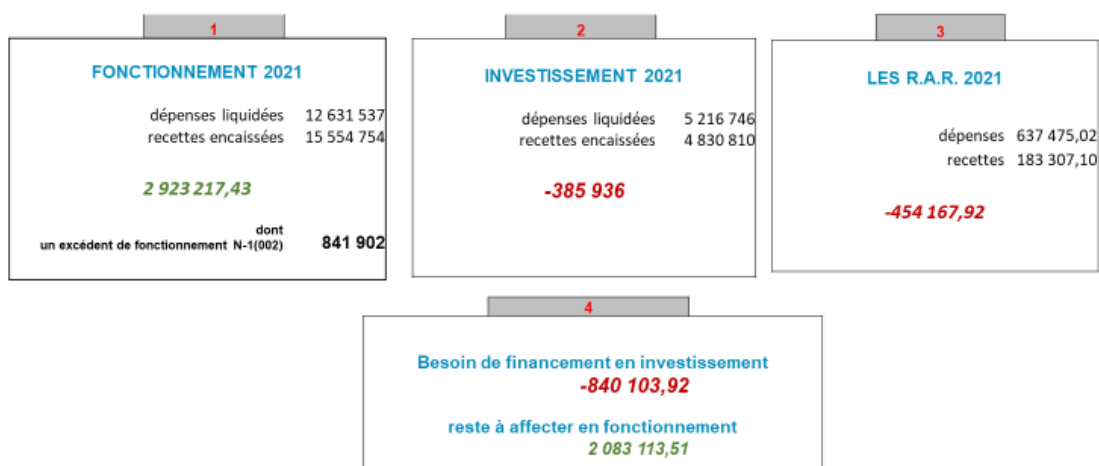
- Montant du capital remboursé : 1 175 103 € (dont 126 163 € concernant le Camping)
- Montant du programme réalisé (chapitres 20 / 204 / 21 / 23) : 1 185 494 €
- Montant des travaux en régie : 34 772 €
- Montant des restes à réaliser constatés à l'issue de l'année :
 - En dépenses 637 475 €
 - En recettes 183 307 €

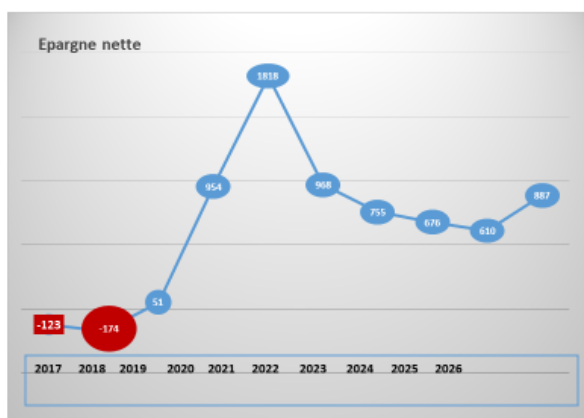
S'agissant des dépenses d'investissement comme je le disais tout à l'heure, un réalisé réel sur un programme de 1 993 000€ et un réalisé réel de 1 185 494€. J'en avais donné le détail et si vous le souhaitez je pourrais le rappeler. C'est ce qui a été réalisé en dépenses d'équipement, puis des travaux en régie qui ont été réalisés, on en avait parlé aussi, à hauteur de 34 772 €. Et donc des restes à réaliser à hauteur de 637 000 € en dépenses. Pour rappel, il y a des opérations notamment sur des aménagements de pistes cyclables et sur le plan numérique pour les écoles mais aussi une tranche qui s'est rajoutée sur les forfaits au niveau de l'éducation, en matière de travaux sur l'école Bel Air. Et puis en recettes, 183 000 € de reste à réaliser.

Pour synthétiser globalement ce compte administratif de la commune. En fonctionnement lorsque nous prenons nos dépenses réalisées à hauteur de 12 631 000€, on va dire le train de vie de la collectivité, des recettes encaissées pour 15 554 000€, nous avons un résultat intéressant de 2 923 217,43€ dont un excédent de 2020 qui était de 841 000 €. Cela étant, si le fonctionnement nous amène à ce résultat aujourd'hui, c'est vraiment parce qu'il y a une prise de conscience dans les services au niveau de la comptabilité d'engagement. Il y a aussi un suivi sur la chaîne des dépenses ou la chaîne des recettes avec des process qui ont été mis en place. Cela étant, l'année 2022 devra quand même nous amener aussi à la prudence et nous en reparlerons tout à l'heure. Lorsque nous avons 2 923 000 € sur le fonctionnement, nous pouvons nous dire que nous pouvons couvrir le besoin sur investissement à hauteur de 385 000 € et puis le besoin sur reste à réaliser à hauteur de 454 000 €. Ce qui fait qu'au terme de l'exercice 2021, la gestion de Monsieur le Maire avec aucun dépassement sur chapitre, la mise en place de process pour essayer de rattraper ces erreurs de gestion du passé, font que nous pouvons disposer, en ce début d'année 2022, d'un montant de 2 083 113,51€ pour financer, ou commencer à financer la section de fonctionnement de l'année 2022.

A la page suivante, je voudrais quelque part juste vous remettre en mémoire ce que nous nous étions dit au niveau des orientations budgétaires puis avec le cabinet RCF, mais aussi avec les services de l'État, l'épargne négative des années 2017 à 2019 (2019 était une épargne quasiment nulle) est redevenue positive. Nous devons essayer de continuer à maîtriser nos dépenses et à suivre nos recettes. Faisons attention à notre train de vie et essayons aussi d'avoir des offres de services adaptées auprès des habitants de Mimizan. Bien entendu, il faudra qu'au niveau de nos programmes d'investissement, nous ayons recours à des subventions et surtout à de l'autofinancement.

Les données de l'exercice 2021 au terme de l'année





Depuis 2020, entre l'effet COVID et la prise de conscience de maîtriser les dépenses, la ville a pu revenir à une épargne nette satisfaisante, atteignant les 954 K€ en 2020 et laissant entrevoir des perspectives positives jusqu'à la fin du mandat, **tout en restant vigilant sur la problématique du CCAS.**

Enfin pour terminer sur cette présentation du compte administratif du budget principal, l'encours de dette. Vous savez qu'il a atteint un pic important en 2019-2020. Ce pic de dette a fait que ce fameux ratio encours sur épargne brute a dépassé les 14 voire les 13 années. Donc tout le travail que nous avons fait avec les services ou avec RCF, font qu'il faut que nous soyons attentifs pour désendetter la commune tout en suivant les dépenses de fonctionnement mais aussi à la façon dont nous allons financer nos dépenses d'investissement. Nous n'avons réellement pas emprunté en 2021, nous n'avons fait que rembourser au banquier. Donc le fameux ratio d'endettement par habitant qui était pointé par la chambre régionale des comptes à 2 115 € par habitant, est redescendu aux alentours de 1 900 €. Nous pouvons nous dire que si sur 2022 et nous vous proposerons tout à l'heure de ne pas emprunter en ayant un programme d'investissement intéressant et une épargne positive, ce ratio d'endettement par habitant pourrait continuer à baisser jusqu'à 1 700€ voire 1600€ et tenir donc cet objectif aussi jusqu'à la fin du mandat, pour respecter les 7 à 9 années.

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours brut	12 868 029	13 177 738	14 073 550	14 130 267	13 287 163	12 168 627	12 155 504	12 149 743	12 161 279	12 172 466
- Encours récupérable	1 843 674	1 629 818	1 464 752	1 422 969	1 296 805	1 165 517	1 049 707	938 536	840 457	756 652
+ Encours Tiers	1 843 674	1 629 818	1 464 752	1 422 969	1 296 805	1 165 518	1 049 707	938 536	840 457	756 652
= Encours	12 868 029	13 177 738	14 073 550	14 130 267	13 287 164	12 168 628	12 155 505	12 149 743	12 161 280	12 172 467
/ Epargne brute	791 668	899 889	1 067 106	1 863 553	2 862 179	2 086 921	1 767 925	1 681 724	1 598 738	1 876 272
= Encours / Epargne brute	16,3	14,6	13,2	7,6	4,6	5,8	6,9	7,2	7,6	6,5

Ce qu'il faut constater, c'est la capacité de **la ville à se désendetter progressivement** et retrouver une situation plus saine budgétaire. L'indicateur **Encours/Epargne brute passe ainsi de 13.2 années à 6.5 à l'horizon 2026** (tout en empruntant 1 million d'euros par an).

Cette situation permet de financer le programme d'investissement sans fragiliser les finances de la ville.

Alors si vous me le permettez avant de peut-être passer ou répondre à vos questions, je vous propose d'enclencher en suivant les budgets annexes des différents comptes administratifs.

S'agissant du budget de la forêt, comme vous pouvez le voir sur votre maquette comptable sur les annexes qui vous ont été transmises. Ce budget de la forêt ressort avec un excédent de fonctionnement de 224 940,05€ au terme de l'exercice avec un fonctionnement des services qui a permis de travailler sur la forêt et de rembourser les intérêts sur les emprunts. Nous constatons des ventes intéressantes au niveau des coupes de bois à hauteur de 285 000€ et nous n'avons repris simplement qu'un excédent reporté de 79 039,94€. A noter que ce budget a simplement versé un excédent de 70 000€ au budget principal.

S'agissant de l'investissement, nous sommes sur un excédent au terme de l'exercice de 29 276,58€ avec le remboursement essentiellement du capital.

S'agissant de la ZAC des hournails, à partir de la maquette comptable que vous avez, il en ressort un excédent en fonctionnement à hauteur de 25 294,26€ et avec un excédent de 634 744,57€ en investissement. De mémoire, la vente du lot numéro 22 a été encaissée sur cette ZAC des hournails. Il reste encore un lot à la vente mais surtout un capital restant dû d'un peu plus de 740 000 €.

S'agissant de la ZAC du parc d'hiver, vous savez que nous sommes sur une période de 3 ans ou entre le règlement des contentieux et le reprofilage du futur projet sur cette ZAC du parc d'hiver, nous sommes uniquement sur le remboursement du capital et des intérêts. La section de fonctionnement ressort avec un excédent de 0,32 qui est un petit arrondi sur TVA. Concernant les dépenses d'investissement, ce sont essentiellement des dépenses liées au capital. Donc forcément ce budget est en déficit pour l'instant de 43 918,39€.

S'agissant du budget du Parnasse, à la fin de l'année 2021, celui-ci est dans l'épuration de l'année 2020. A savoir qu'à la fin 2020, nous étions sortis avec un excédent de 18 701€ sur le Parnasse. Nous sommes sur un excédent à fin 2021 de 19 926,57€. Vous pouvez noter qu'il y a une subvention de la commune de 225 000 € donc l'un dans l'autre c'est comme si nous avions réellement un besoin de 202 000€ à 206 000 € concernant le budget annexe du Parnasse.

Voilà Monsieur le Maire et chers collègues la présentation des différents comptes administratifs puisque que j'étais rentré dans le détail au moment des orientations budgétaires. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur SERVETO. Comme il s'agit des comptes administratifs et que je ne peux ni participer à la discussion ni au vote, je vous propose d'officier en tant que Président. Merci. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Donc chers collègues, avez-vous des questions ou des interventions par rapport aux comptes administratifs qui viennent d'être présentés au niveau du budget principal ou des budgets annexes ? »

Monsieur Arnaud BOURDENX :

« Nous en avons déjà débattu lors du DOB. Vous nous présentez ce que vous aviez vu lors du DOB, il n'y a donc pas vraiment de surprise pour nous. Je voudrais rappeler tout de même sans refaire les débats, que quelques chiffres ont été montrés et vous passez les chiffres avant votre arrivée et c'est souvent que vous rappelez les 2 dernières années, quand même que ce soit pour l'encours de la dette ou l'épargne, qu'il y a eu des années bien meilleures que celle que vous montrez sans arrêt. Je parle de 2017-2018. Notre mandature a duré 12 ans. Vous avez aussi cité à de nombreuses reprises, bien sûr ce n'est pas la première fois, le terme d'erreurs de gestion et de vous rappeler qu'il y a des choix qui ont été faits. Nous n'avons jamais dit que tous les choix étaient excellents. En revanche, c'était de partager encore une fois que certains choix ont été faits pour Mimizan et qu'une fois encore, nous avons le sentiment qu'il fallait les faire. Pour le moment justement, votre ligne de conduite sur les investissements est toujours à la retenue donc nous espérons que vous allez pouvoir passer dans les exercices à venir à une phase importante d'investissements pour Mimizan.

En terme de développement, si on entend par développement, par exemple, mais ce n'est pas le seul sujet de développement économique, nous notons qu'il y a toujours un terrain en négociation avec votre équipe aux Hournails. Donc une fois encore, c'est du temps qui passe et ce n'est pas un développement qui coûte, c'est un développement qui rapporte. Qui rapporte en recettes à la collectivité et puis qui rapporte en termes de confort économique, puisque s'il s'agit d'un hôtel ou d'un autre projet au cas où vous changeriez d'avis, c'est toujours du développement qui est positif pour Mimizan.

Voilà et puis on notera toujours votre continuité dans les impôts Mimizannais puisque vous avez au dernier exercice augmenté de 10 % et que vous les maintenez pour garder votre logique d'équilibre dans vos prévisionnels. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Y a-t-il d'autres interventions ?? »

Alors je me permettrai Mr Bourdenx de vous dire que certes, nous sommes dans la retenue, mais il y a eu des erreurs de gestion.

Ce ne sont pas des choix par rapport à des programmes ou à des travaux qui ont été faits. Je vous dis que ce sont des erreurs de gestion. C'est ce que je lis dans des rapports de cabinets. C'est ce que je lis dans le rapport de la chambre régionale des comptes.

Est-ce que c'est l'architecture ou la compréhension d'un budget qui font que ces erreurs de gestion sont arrivées ?

Aujourd'hui, être dans la retenue quand on nous dit que l'inflation n'est plus 4,4, mais que cela va être 4,5 ou plus. Quand on voit qu'au niveau des systèmes bancaires depuis quelques jours, le taux d'usure fait que, se situant à 1,76 % nombres de collectivité vont être en difficulté face aux organismes bancaires qui veulent de moins en moins prêter. Peut-être qu'il faut être aussi dans la prudence.

Cela étant, je voudrais bien le rappeler, les erreurs de gestion, c'est l'endettement tel qu'il est parti, c'est la montée de l'endettement et on parlerait pour un ménage de surendettement. Après c'est la non-maîtrise de dépenses de fonctionnement au quotidien. Donc à un moment donné, il faut travailler là-dessus et puis il faut se dire que si on est dans la retenue un petit peu, nous prenons l'engagement d'avoir un budget sain en se disant qu'il va falloir continuer pour l'avenir à maîtriser nos dépenses.

Alors c'est vrai que le levier fiscal a été utilisé en 2021, mais le levier fiscal je voudrais rappeler que dans le budget 2022, et mon collègue tout à l'heure en parlera, la situation du CCAS fait qu'elle n'est pas évidente non plus. La vocation d'un CCAS, c'est bien le service à la personne, à l'accompagnement à la personne, le pouvoir d'achat, le logement et ce n'est pas de la promotion immobilière.

Si à un moment donné nous avons besoin de faire certaines actions pour les primo-accédants, nous avons des outils qui existent. Nous avons des budgets lotissement. Nous les utilisons. Nous avons des outils qui sont intéressants sur ce département des Landes comme XL habitat, mais nous ne demandons pas à un CCAS de faire des choses qui amènent la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Le levier fiscal, c'est simplement pour retravailler un petit peu l'architecture du budget essentiellement par rapport à des erreurs passées.

S'il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire se retirant, je vous propose de passer au vote concernant le compte administratif du budget principal. »

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide DE VOTER comme suit l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

Budget Principal : UNANIMITE / suffrages exprimés = 20

POUR = 20

ABSTENTIONS = 6 (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Budget annexe = ZAC des Hournails / UNANIMITE / suffrages exprimés = 20

POUR = 20

ABSTENTIONS = 6 (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Budget annexe = ZAC du Parc d'Hiver / MAJORITE ABSOLUE / suffrages exprimés = 26

POUR = 20

CONTRE = 6 (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Budget annexe : Parnasse / UNANIMITE / suffrages exprimés : 26

POUR : 26

Budget annexe : Exploitation forestière / UNANIMITE / suffrages exprimés : 26

POUR : 26

Monsieur Yves SERVETO :

« Nous pouvons rappeler Monsieur le Maire et lui donner la parole. »

Monsieur le Maire entre dans la salle.
Monsieur Yves SERVETO énumère le résultat des votes.

Monsieur le Maire :

« Je remercie les personnes qui ont voté ce compte administratif et de m'avoir fait confiance. Je voulais également remercier l'ensemble des services, des agents qui ont pris conscience et qui en tout cas écouté, que notre salut au niveau de la collectivité, est aussi de faire des efforts sur les charges de fonctionnement. Ce qui a été rappelé, c'est qu'il y a plus de 850 000 € de charges de fonctionnement en moins. Nous les remercions et nous allons leur demander de continuer, et d'essayer de chercher les économies partout où nous pourrions les trouver. Merci au service comptabilité d'avoir produit tous ces documents et qui a fait un sacré travail. »

3- Bilan des cessions et acquisitions

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Il convient au terme d'un exercice de rendre compte des cessions qui ont eu lieu sur l'exercice 2021.

La collectivité de Mimizan a cédé un terrain situé avenue de la plage à la société SCI lumbago pour un montant de 10 400 € par acte en date du 10 août 2021. Cette vente a été enregistrée dans les comptes sur l'article 775.

Il est proposé au conseil municipal à partir des états annexes du budget qui vous ont été transmis, de bien vouloir prendre acte de cette cession effective, cession qui figure en état annexe du compte administratif comme stipulé dans l'instruction comptable M14. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤De prendre acte de la cession effective susvisée (cession d'un terrain Avenue de la Plage à la SCI Lumbago pour 10 400 euros le 10/08/2021) ; cession qui figure à l'état annexe du compte administratif, comme stipulé dans l'instruction comptable M14.

4- Affectation des résultats

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : Budget principal Ville de Mimizan : UNANIMITE (sur 21 suffrages exprimés : 21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)
Budget annexe Exploitation Forestière : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)
Budget annexe Parnasse : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)
Budget annexe ZAC des Hournails : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)
Budget annexe ZAC du Parc d'Hiver : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« S'agissant du budget principal de la ville, le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 080 315,05€. En prenant en compte les reports excédentaires de l'exercice précédent 841 000 €, l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2021 s'établit donc à 2 923 217,43€ avant couverture du besoin de la section d'investissement. Le besoin sur la section d'investissement comme vu tout à l'heure de l'exercice 2021 s'élève à 385 936,24€ et sur reste à réaliser à 454 167,92€. Soit un besoin sur affectation de 840 104,16€ laissant un disponible de 2 083 113,27€ qui participera au financement du budget 2022 en section de fonctionnement chapitre 002. Vous avez dans le corps du projet de délibération les différents chiffres qui vous sont proposés au niveau de l'affectation. »

Monsieur le Maire :

« Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces affectations ? »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 21 suffrages exprimés : 21 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

- **D'affecter les résultats du budget principal comme présentés en séance, compte tenu que ceux-ci doivent couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'Investissement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Le rapporteur expose :

« Concernant le budget annexe de la forêt. Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 145 900,11€ en prenant en compte les reports excédentaires de l'exercice précédent 79 039,94€. L'excédent cumulé à fin 2021 de fonctionnement s'établit à 224 940,05€. Il conviendra de reporter au chapitre 002 en recette de fonctionnement auquel s'ajoute l'excédent d'investissement 29 276,58€ obtenu en fin 2021, qui sera reporté au chapitre 001 du budget 2022 en recette d'investissement. Vous avez donc le détail des affectations au niveau du corps de la délibération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés :27 voix POUR)

- **D'affecter les résultats du budget annexe de la forêt comme présentés en séance, compte tenu que ceux-ci doivent couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'Investissement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Le rapporteur expose :

« Concernant le budget annexe du Parnasse. Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent le fonctionnement de 1 224,91€. En prenant en compte les reports excédentaires de l'exercice précédent 18 700,66€, l'excédent cumulé en fin 2021 s'établit à 19 926 57€. En tenant compte de la subvention versée de 225 000 € et déduction faite de l'excédent fin d'exercice, celui-ci s'établit à 19 926,57€. Le besoin réel sera de 205 073,43€. Vous avez les éléments dans le corps de la lettre de la délibération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **D'affecter les résultats du budget annexe du Parnasse comme présentés en séance, compte tenu que ceux-ci doivent couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'Investissement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Le rapporteur expose :

« Concernant le budget annexe ZAC des Hournails. Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 258 745,48€. En prenant en compte les reports déficitaires de l'exercice précédent 233 451,22€, l'excédent de fonctionnement à la fin d'année 2021 s'établit à 25 294,26€ qu'il conviendra de reporter au budget primitif 2022 en recette de fonctionnement chapitre 002. Pour sa part la section d'investissement dégage un excédent de 634 744,57€ en tenant compte du résultat de l'exercice moins 53 092,18€ et du résultat reporté de l'exercice précédent 687 836,75€ qu'il conviendra de reporter au chapitre 01 en recette investissement au budget primitif 2022 (détails dans le corps de la délibération). »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **D'affecter les résultats du budget annexe de la ZAC des Hournails comme présentés en séance, compte tenu que ceux-ci doivent couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'Investissement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Le rapporteur expose :

« Concernant le budget annexe de la ZAC du parc d'hiver. Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 0,32 qui sera reporté en section de fonctionnement chapitre 02, c'est un arrondi de TVA. La section d'investissement a dégagé un résultat déficitaire de 45 322,71€ sur l'exercice 2021 auquel doit être ajouté le résultat de l'exercice précédent 1 404,32€. Il en résulte un déficit de 43 918,39€ qui sera reporté en dépenses d'investissements au chapitre 001 du budget primitif 2022 et vous avez les éléments dans le corps de la délibération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **D'affecter les résultats du budget annexe de la ZAC du Parc d'hiver comme présentés en séance, compte tenu que ceux-ci doivent couvrir en priorité le besoin de financement (« déficit ») de la section d'Investissement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

5- Vote du budget primitif 2022 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE -EXPLOITATION FORESTIERE : VOTE : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE – PARNASSE : VOTE : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE - ZAC DES HOURNAILS : VOTE : UNANIMITE (sur 21 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur CONSTANS Pierre)

BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE - ZAC DU PARC D'HIVER
VOTE : MAJORITE ABSOLUE (sur 27 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur CONSTANS Pierre)

VILLE DE MIMIZAN BUDGET PRIMITIF 2022
VOTE : UNANIMITE (sur 21 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 Abstentions :Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur CONSTANS Pierre)

Questions/Observations : NEANT

Monsieur le Maire :
« Le point 5 est le budget primitif qui prend en considération tout ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire. »

Le rapporteur expose :

« Je vous propose que nous abordions d'abord le budget principal de la commune pour lequel donc vous avez la maquette comptable M14. En 2023, nous serons sur une nouvelle maquette la M57. Vous avez aussi le rapport de présentation de ce budget 2022 qui vous a été envoyé avec différents états annexes. Tout d'abord, nous allons essayer de présenter ce budget avec les grandes masses de fonctionnement et d'investissement, avec ce que seront les axes forts, le programme, les opérations et les APCP.

Sur la diapositive qui apparaît, les principes d'élaboration de ce budget 2022, c'est ce que nous avons clairement présenté en débat d'orientation budgétaire. C'est aussi notre travail avec le cabinet RCF. Nous faisons régulièrement un point avec les services de l'Etat et de la DGFiP, la commune est toujours dans le réseau d'alerte. Nous allons poursuivre la rationalisation des dépenses telle qu'engagée depuis le début du mandat. Nous allons stabiliser les taux de fiscalité directe. Il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité sur l'année 2022. Il faut continuer à maîtriser et à optimiser les dépenses des services, en ce compris les charges de personnel. Nous devons optimiser nos recettes de fonctionnement quels que soient les différents secteurs d'activité. Mais il faut aussi toujours continuer à diminuer nos charges dans les proportions identiques à l'effort demandé aux administrés via ce produit fiscal. Nous devons donc systématiquement rechercher des financements extérieurs. C'est ici donc tout le travail sur les dépôts de dossier en matière de subvention, se donner comme règle d'avoir des budgets qui ne reprennent pas des excédents en provenance de budgets annexes. L'année 2022 ne reprendra donc pas d'excédent de budget annexe en ce compris concernant le budget de la forêt.

Notre fil conducteur est de ne pas emprunter tout en envisageant un programme pluriannuel d'investissement régulier et raisonné. Lors du débat d'orientation budgétaire, je vous rappellerais que nous nous sommes dit que le budget d'investissement pour 2022 se situerait aux alentours de 2 500 000€ à 3 000 000€. Nous allons vous présenter un programme sur 2 900 000€ d'investissements nouveaux et il n'y aura pas d'emprunt sur la section d'investissement.

En reprenant donc la maquette comptable sur la diapositive suivante et en synthétisant donc notre section de fonctionnement qui s'établit en dépenses et en recette à hauteur de 16 960 563,27€.

BUDGET PRINCIPAL VILLE: BP 2022 FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement		Dépenses fonctionnement	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Atténuation de charges - 013	150 000,00	Charges générales - 011	3 593 000,00
Produits des services (hors mut)- 70	1 750 400,00	Frais de personnel - 012	7 650 000,00
Mutualisation	203 000,00	Mutualisation	145 000,00
Produit des services - Total chapitre 70	1 953 400,00	Charges de personnel - Total 012	7 795 000,00
Impôts et taxes - 73	10 611 000,00	Autres charges de gestion - 65	1 418 100,00
Dotations et participations - 74	1 514 900,00	Charges financières - 66	345 000,00
Autres produits gestion - 75	460 100,00	Charges exceptionnelles - 67	23 000,00
Produits financiers - 76	48 050,00	DAP - 68	20 000,00
Produits exceptionnels - 77	60 000,00	Atténuations de produits - 014	10 000,00
Excédent reporté - 002	2 083 113,27	Dépenses imprévues - 022	37 000,00
Opérations d'ordre - 042	80 000,00	Virement investissement - 023	2 919 463,27
TOTAL	16 960 563,27	Opérations d'ordre - 042	800 000,00
		TOTAL	16 960 563,27

Le chiffre qu'il faut tout de suite regarder est sur la colonne de gauche. Dans les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté dont nous venons de parler au terme de l'exercice 2021 de 2 083 113,27€. Ça, c'est ce qui restabilise notre budget de fonctionnement.

Puis vous avez pour chacun des chapitres : 150 000€ au chapitre 013, 1 750 400€ pour les produits des services. Un premier chiffre qui vous apparaît qui est de 203 000€ donc toujours colonne de gauche, la mutualisation dont je reviendrai un peu plus dans le détail tout à l'heure, puis les produits des services au chapitre 70 pour 1 953 400€ et des impôts et taxes pour 10 611 000€ puis les dotations 1 514 000€.

Sur le tableau tout à fait à droite, vous avez les dépenses qui représentent un chiffre important. C'est le virement à l'investissement au chapitre 023 pour 2 919 463,27€. Et si nous rajoutons à ce chiffre le montant de 800 000€ que vous avez juste en dessous sur les opérations d'ordre comparé à la recette au même chapitre de 80 000 €, vous voyez que c'est plus de 3 700 000€ ou 3 800 000€ qui vont en investissement et qui vont quelque part nous permettre d'abord de rembourser le capital de la dette et surtout d'auto financer notre programme d'investissement.

Il y a 3 chiffres à retenir quand même. C'est notre chapitre 011 qui est à 3 593 000€ (les dépenses des services), 7 650 000€ (les frais de personnel) ainsi que l'effet de la mutualisation. Nous allons avoir des dépenses

supplémentaires et nous les expliquerons. Ce qui fera un total de chapitre de 7 795 000€. Puis, il y a un chiffre que nous n'avons pas connu sur le chapitre 65 à savoir 1 418 100€ dont je reviendrai dessus dans quelques instants.

Sur la diapositive suivante qui correspond donc à votre maquette comptable ou aux éléments que nous avons dans le débat d'orientation budgétaire. Les dépenses de fonctionnement s'établissent (colonne tout à fait à droite) pour 16 960 563,27€.

Chapitres	CA 2017	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 323 071,71	3 515 747,91	3 321 946,28	3 292 121,33	3 395 000,00	3 593 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 545 038,70	7 765 540,90	7 610 126,77	7 169 203,86	7 498 000,00	7 795 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	9 809,00	7 227,00	3 111,00	10 000,00	10 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	42 718,38	37 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 518,43	2 919 463,27
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 102 920,85	6 423 012,16	1 104 347,78	833 720,76	838 000,00	800 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	804 311,67	950 639,40	1 006 626,61	863 197,47	950 750,00	1 418 100,00
66 CHARGES FINANCIERES	387 527,61	400 799,15	296 990,71	444 930,41	462 478,72	345 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	156,66	4 664,97	10 500,53	15 795,70	50 000,00	23 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	9 456,29	15 000,00	20 000,00
Total Dépenses	13 163 027,20	19 070 213,49	13 357 765,68	12 631 536,82	14 860 465,53	16 960 563,27

Dont CCAS : 580 000 €
(180 000 € + 400 000 €)
Et Parnasse : +250 000 €

Donc, oui nos dépenses de fonctionnement sont plus importantes. Elles le sont parce que nous envoyons beaucoup plus d'argent en investissement. C'est une première réponse à certaines interrogations.

Ensuite, au chapitre 65 (l'encart en bleu), le chiffre représente 1 418 100€. Pourquoi progresse-t-il ? Il était de 863 000€ en 2021 pour une ouverture de crédit au BP 2021 de 950 750€. Il vous est donc proposé de le voter pour 1 418 100 €.

Dans ce chapitre, nous trouvons une dépense importante sur laquelle reviendra mon collègue dans quelques instants et qui correspond au CCAS. 180 000€ de subventions pour l'exercice, ce que nous faisons chaque année mais surtout un ajout de 400 000€. Puis, une subvention au budget du Parnasse qui est ici calibré est à 250 000€. Pour mémoire, 250 000 € ajoutés aux 19 000 € d'excédents du budget du Parnasse, c'est quelque part 69 000€ de plus. C'est un engagement fort du programme municipal pour proposer une nouvelle offre et une nouvelle programmation culturelle aux habitants. Il y a des attentes, c'est donc ce que nous permet ce chapitre.

Pour rentrer un petit peu dans le détail des différents chapitres.

Sur le chapitre 011, 3 593 000€ : en 2022, nous étions en 2019 sur un montant de 3 515 000€. Les projections que nous avons faites avec le cabinet RCF étaient aux alentours de 3 400 000€ / 3 450 000€.

Nous vous proposons 3 593 000€ parce que les activités fonctionnaient en 2019, qu'il y a eu la Covid en 2020/2021 et qu'il y a une reprise d'activité sur tous les services en 2022.

C'est donc quelque part une augmentation du budget de 200 000 €. Mais, il nous a fallu retravailler un petit peu les chiffres parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes pour l'année 2022, des incertitudes sur l'approvisionnement en matières premières, sur les énergies. Il va donc nous falloir être prudents. Donc en retravaillant différents budgets que ce soit au niveau des services techniques tout en tenant compte de l'effort à faire sur les réparations de véhicules et d'engins. Il y a un peu plus de 35 000 € de réparations qui doivent être faites sur les véhicules de par leur vétusté. Mais il faut aussi tenir compte de l'évolution des activités du service éducation et proximité à savoir les centres de loisirs, les écoles, les cantines scolaires, la restauration et les autres activités de services qui sont proposés aux familles.

Il a fallu retravailler les chiffres afin d'essayer de redescendre en dessous des 3 500 000€ parce que l'incidence que nous mesurons aujourd'hui sur les carburants et sur les énergies se situe entre 90 000€ et 100 000€. C'est la raison pour laquelle nous proposons 3 593 000€. Bien entendu, il se peut qu'une décision modificative soit prise dans le courant de l'année, selon l'évolution de l'inflation et des différents prix et que nous soyons obligés de revoir nos prévisions.

Le chapitre 012 est proposé à 7 795 000€. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous avons réalisé des économies sur 2021. En raisonnant en année pleine sur l'année 2022 par rapport à 2021, de façon certaine, c'est déjà 315 000€ qu'il nous faut rajouter par rapport au reste à réaliser de 2021. Tout simplement parce qu'il faut programmer sur l'année pleine notre Directrice générale des services ou notre responsable du CTM ou certains agents qui sont arrivés en cours d'année 2021. Globalement, en ayant re conforté certains services du CTM, du service environnement et du service proximité, ce sont 315 000 € qui font que nous arrivons à 7 500 000€. Comment arrivons-nous à quasiment 7 795 000€ ? Nous avons tout d'abord des dépenses inhérentes à la mutualisation sur 8 mois. Tout à l'heure, Monsieur le Maire vous proposera une délibération sur le schéma de mutualisation avec la communauté de communes à compter du 1er mai. Il faut donc prévoir des dépenses supplémentaires sur 8 mois à hauteur de 145 000€. Mais en contrepartie, nous aurons une recette de 203 000€ que j'ai évoquée à la page précédente. C'est-à-dire qu'il y a des choses que nous facturions jusqu'à présent à la communauté de communes et qu'à un moment donné il y a aussi les nouvelles charges liées à cette mutualisation que nous facturerons. Il y a ensuite la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires territoriaux et j'espère que cela se concrétisera. Si celle-ci est effective à hauteur de 3 à 4% par rapport à nos 190 ou 200 agents sur la collectivité à compter du 1^{er} juillet, cela représente un montant de 92 000€ sur 6 mois qu'il faut prendre en compte sur le budget. En se disant bien qu'il faudra doubler ce chiffre en 2023 car année pleine.

Ensuite pour solde et arriver à 7 800 000€, nous travaillons sur la prise en compte de l'indemnisation des jours du maire et des jours d'ancienneté. Des négociations sont en cours. Il y a également le lissage du régime indemnitaire prévu pour les agents des services communs à étendre progressivement à l'ensemble des agents de la commune. Il y a aussi les mesures annuelles liées au GVT (évolution de carrière, l'avancement et les grades). Mais il y a aussi la prise en compte de la revalorisation notamment au niveau de la catégorie C au mois de janvier dernier et puis il y a bien entendu des mesures spécifiques comme le capital décès. Tous ces éléments font donc que nous arrivons sur un chapitre 012 en progression. Cela étant, la mutualisation (page suivante) est quand même à expliquer. Quels sont les impacts de la mutualisation pour la mise en œuvre au 1er mai donc pour 8 mois ? Cela représente une dépense pour la ville de 145 000 € et une recette de 203 000€. Il y a la constitution de 5 services communs.

Les ressources humaines, prévention hygiène et sécurité sont rattachées à la commune avec 6 agents soit l'équivalent de 5,3 temps pleins. Il s'agit tout simplement du suivi des carrières, c'est travailler les plans de formation de nos agents quels que soient les secteurs d'activité, c'est remettre le document unique dans tous les services comme je vais dire une prise de conscience à la fois des élus mais des agents et c'est aussi l'action sociale vis-à-vis des agents. C'est aussi se préparer à la prise en compte de la participation employeur pour 2023.

La mutualisation, c'est aussi le service des finances avec la prospective et le contrôle de gestion, rattaché à la CCM à hauteur de 6 agents. Il faut travailler le plan pluriannuel d'investissement. Lorsque nous faisons des investissements, nous devons réfléchir aux coûts de fonctionnement et donc travailler au plan pluriannuel de fonctionnement. Ce sont des tableaux de bord, c'est aussi peut-être réfléchir au plan de référence parce que la commune de Mimizan y est éligible. C'est aussi le suivi et des procédures de la chaîne de la dépense. Concernant la commande publique et les affaires juridiques rattachées à la communauté de communes, ce sont 2 agents (un équivalent temps plein et la création d'un équivalent à temps plein). C'est donc le règlement sur la commande publique, l'appui conseil aux services.

C'est aussi le service informatique ou les nouvelles technologies, rattaché à la commune avec 3 agents (3 agents équivalents à temps plein et deux apprentis).

Puis, bien entendu, le service communication, participation citoyenne, rattaché à la commune avec 2 agents équivalents à temps plein. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a besoin de mettre des outils collaboratifs entre services mais aussi en lien avec la communauté de communes et par rapport aux communes de la CCM.

Au terme de cette mutualisation, il y a aussi les postes de DGS et DGA qui sont mutualisés. Le poste de DGS mutualisé rattaché à la commune de Mimizan et mis à disposition de la CCM à hauteur de 50 % sur les 2 collectivités.

Au niveau de la Direction générale adjointe, c'est un cadre au niveau de la contractualisation, la coopération, le numérique, les communications et la participation citoyenne rattachée à la commune de Mimizan et mis à disposition de la Communauté de Communes hauteur de 50%.

Puis un autre poste de Directeur général adjoint pour les ressources humaines, la commande publique, le secrétariat général, les assemblées, les procédures administratives rattaché à la commune de Mimizan et mise à disposition de la CCM hauteur de 40 %.

Au-delà des chiffres que nous avons annoncés, la mutualisation c'est aussi se dire qu'il y a 2 postes créés et qui sont nouveaux parce que marchés publics et affaires juridiques sont des choses sur lesquelles nous avons besoin de nous sécuriser au niveau d'une collectivité. Tant par rapport à la fiabilité des documents que par rapport à nos délibérations et à nos décisions. Je vous rappelle qu'à la fin de l'année, nous devons faire un point avec la Chambre régionale des comptes. Il est donc important de mesurer tout cela.

En ce compris au niveau de la prévention, il y aura un coordonnateur prévention.

Ces chiffres-là donc vous expliquent un petit peu le chapitre 012.

Sur la diapositive suivante, nous avons parlé des chapitres 011 et 012.

Au niveau du chapitre 65 : les dépenses de gestion courante.

En 2022, le montant représente 1 418 000€. Je vous ai évoqué donc le CCAS pour 580 000€, le Parnasse pour 250 000€ auquel nous rajoutons cet excédent de 2021 et puis les associations pour une inscription budgétaire à hauteur de 170 000€. Concernant les associations et selon les travaux de la commission, le montant est partagé comme suit :

156 000€ dédiés aux associations, 10 000 € aux coopératives scolaires et nous avons voté une subvention à hauteur de 3 000 € pour l'Ukraine lors du précédent conseil. C'est donc ce qui explique ce chiffre 170 000€.

Ce chapitre prendra bien sûr en compte les élus et les frais de représentation, l'EPFL à hauteur de 32 000 €, le SYDEC à hauteur de 68 000€.

Au niveau des charges financières, l'année 2022 devrait se limiter à 340 000€ ou 345 000 € d'intérêts de la dette. Le chapitre le plus important est donc ce virement à investissement pour 2 919 463€.

Lorsque nous avons vu l'ensemble de ces dépenses pour 16 960 000€, nous pouvons regarder les recettes de fonctionnement à partir de la diapositive suivante.



BUDGET PRINCIPAL : RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2017	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	836 288,54	0,00	361 545,11	841 902,38	841 902,38	2 083 113,27
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	229 565,54	177 636,63	186 129,76	123 619,33	160 000,00	150 000,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	126 753,54	211 616,97	109 194,59	41 729,24	107 000,00	80 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 379 383,92	1 585 387,42	1 347 870,55	1 803 572,57	1 550 000,00	1 953 400,00
73 IMPOTS ET TAXES	9 060 529,99	9 514 702,64	9 588 047,44	10 555 547,96	10 143 955,00	10 611 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 618 803,31	1 410 581,09	1 400 094,73	1 552 094,19	1 460 024,00	1 514 900,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	457 099,25	947 203,26	1 489 704,57	505 817,28	486 100,00	460 100,00
76 PRODUITS FINANCIERS	82 535,02	60 162,56	22 874,96	52 640,54	53 100,00	48 050,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	362 226,00	5 524 468,03	358 367,33	77 830,76	58 384,15	60 000,00
Total Recettes	14 153 185,11	19 431 758,60	14 863 829,04	15 554 754,25	14 860 465,53	16 960 563,27

Ecart entre BP 2021 et BP 2022
Chapitre 70 s'expliquant par :

- Mutualisation: +203 000 €
- Golf: +82 500 €
- ODP: +40 000 €
- Activités périscol: +35 000 €
- Solde divers: +42 900€

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent de l'année 2021 s'élève à 2 083 000€. Le chapitre 013 est en baisse de 250 000€ parce que nous notons une amélioration au niveau de l'absentéisme dans la collectivité (jours de maladie, CLM, CLD etc....). Il y aura donc moins de remboursements qui rentreront.

Au chapitre 70, un montant de 1 953 400€ qui représente les produits des services. Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2021 du simple fait de de la mutualisation à hauteur de 203 000€. Nous escomptons également que la reprise d'activité sur le golf et le nombre d'adhérents est une recette intéressante de plus de 82 500 €. Les occupations du domaine public sont intéressantes à hauteur de 40 000 €. Nous avons également constaté que les activités périscolaires ont augmenté sur l'année 2021 essentiellement dû à une augmentation du nombre des effectifs mais aussi à une implication forte de nos services qui proposent des activités. Notre centre de loisirs est aussi ouvert aux communes de la CCM. Puis, il y a différents montants pour 42 900€.

Au chapitre 73, et nous y reviendrons un peu plus tard, c'est surtout pour 10 611 000€ l'effet sur la fiscalité. Nous n'augmentons pas les taux de fiscalité mais nous avons les bases. Puis la taxe additionnelle et la taxe sur l'électricité sont quand même des montants qui stabilisent ce chapitre.

Au même principe que sur le chapitre 74, nous sommes sur les dotations et subventions à un montant de 1 514 000€ malgré une baisse de la DGF. Si ce chapitre est en augmentation, c'est tout simplement lié au fait de la réforme de la taxe d'habitation où nous avons un effet sur les allocations compensatrices. Vous voyez qu'au chapitre 75, le montant n'est que de 460 000€ comparé aux 1 489 000€ en 2020 ou 947 000€ en 2019. Vous ne constaterez pas de reprise sur excédent sur ce chapitre.

Voilà donc les indications que vous avez sur les grandes masses des recettes de fonctionnement et que vous avez bien entendu pu trouver dans le rapport détaillé par chapitre qui vous a été envoyé.

A la page 34, il nous faut quand même reconnaître qu'attribution de compensation et dotation de solidarité démontrent une stabilité au niveau de leur évolution. Il faut souligner que c'est une recette intéressante pour le budget d'une commune comme Mimizan parce que la CCM verse directement sur le fonctionnement et cela nous permet quand même de stabiliser notre section et nos recettes. De plus, le jeu de l'autofinancement nous permet de remonter de l'argent en investissement.

A la page suivante, vous avez des éléments sur la fiscalité (les impôts et taxes). Nous avons repris les éléments sur l'état 1259. Nous vous proposerons tout à l'heure une délibération pour le vote des taux. Concernant la taxe d'habitation, cela représente un montant de 1 154 389€ en 2022 pour 1 068 000€ en 2021. Sur le foncier bâti, nous sommes à un montant de 5 887 000€ et 156 000€ pour le foncier non bâti. Mais nous avons quand même l'effet du coefficient correcteur puisque vous savez qu'à un moment donné les départements ont été dépossédés. Il faut donc aussi tenir compte de ces mouvements.

Sur la diapositive suivante, les taux d'imposition au niveau de la commune sont affichés. Vous avez également l'effet du coefficient correcteur au bas du tableau.

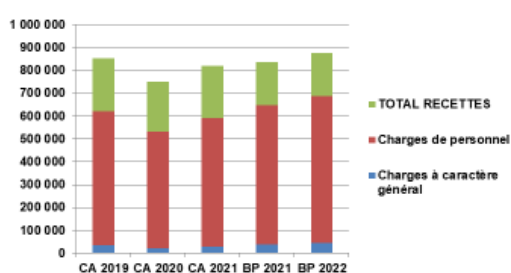
Maintenant que nous avons évoqué les dépenses et les recettes et avant d'aborder la section d'investissement, il nous est apparu intéressant de faire quelques focus sur certains secteurs ou programmes de la collectivité pour 2022.

Vous savez notamment que le service éducation enfance jeunesse mais aussi proximité et petite enfance sont des secteurs très importants pour une collectivité. Ils représentent une offre de services à la population. Sur la collectivité, l'ensemble de ces services représente quand même un peu plus de 90 agents. Ce n'est pas neutre dans les dépenses de la collectivité mais cela permet de faire une offre de services à la population. Je laisse ma collègue Madame Cassagne, première adjointe, vous en parler. »



Education, Enfance/jeunesse

C. CASSAGNE
Adjointe éducation
Enfance Jeunesse



6 structures concernées :

- Accueil loisirs sans hébergement
- Point information jeunesse
- Pajecot
- Espace jeunes
- Interclasse
- Accueil périscolaire

Points forts 2022 :

- Renouveau du Projet éducatif de territoire (Pedt)
- Relabellisation du Point info jeunes
- Propositions de nombreuses animations « interclasse » en partenariat avec les associations
- Développement des actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité
- Formation des agents : BAFA
- Accompagnement des enfants du CMJ dans la construction de projets
- Complément des heures des AESH pour permettre un accompagnement des enfants hors temps scolaire



Madame Christine CASSAGNE :

« Il y a plusieurs points forts concernant le service éducation enfant jeunesse pour 2022. Nous pouvons donc déjà parler du projet éducatif de territoire qui est à renouveler pour une durée de 3 ans. Il est en cours de rédaction et sera finalisé en juin 2022.

Nous mettrons l'accent sur la transversalité entre services. Nous avons déjà pu voir que cela était le cas lors de la fête du jeu qui a eu lieu le 2 avril entre les services petite enfance/ enfance/jeunesse et le service culture.

Il va ensuite y avoir la relabellisation du Point Info Jeunes et nous en parlerons tout à l'heure. Il existe de nombreuses propositions d'animations en interclasse grâce à un partenariat avec les associations et cela est très dynamique.

Il en est de même au sujet des actions en faveur de l'accompagnement de la parentalité. La semaine de la petite enfance qui a eu lieu il y a 3 semaines a connu un grand succès.

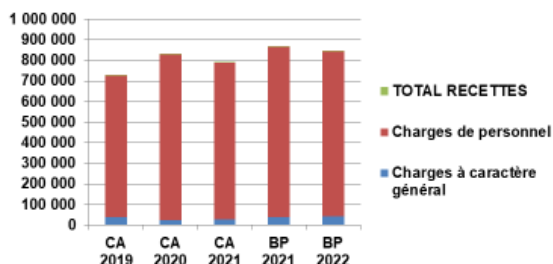
Durant les vacances d'avril, 7 agents du service polyvalence et intendance vont être formés au BAFA de manière à ce qu'ils puissent intervenir pendant les temps périscolaires ou extra-scolaires si besoin et s'ils en ont envie.

L'axe fort est l'accompagnement des enfants du Conseil Municipal des Jeunes dans la construction de projets. Depuis le 16 octobre, ils se sont déjà réunis 4 fois. La 5ème fois sera demain. Ils sont très dynamiques. 2 projets verront le jour durant l'année. Le premier aura lieu le 27 avril avec la commission Environnement du CMJ qui fait un nettoyage des plages et le second aura lieu le 2 octobre grâce à la commission animation qui a décidé d'organiser un vide grenier pour enfants. Ils sont vraiment très investis dans les projets.

Un autre axe fort est l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Afin de leur permettre de fréquenter le centre de loisirs et l'accueil périscolaire au même titre que leurs camarades, nous payons des heures supplémentaires à des AESH.



LA VIE SCOLAIRE



- 500 enfants accueillis dans les 4 écoles primaires de la commune
- Accompagnement et encadrement des enfants assurés par le personnel municipal formé
- Activités assurées pendant le temps scolaire

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	37 334	24 517	28 067	38 000	41 350
Charges de personnel	397 003	502 223	484 826	514 730	554 330
TOTAL DEPENSES	434 337	526 740	512 893	552 730	595 680
TOTAL RECETTES	2 623	346	156	2 200	1 000

Concernant la vie scolaire, environ 500 enfants sont accueillis cette année dans les 4 écoles primaires de la commune. L'axe fort de la commune dans ce secteur est d'accompagner au mieux les enfants dans leur bien-être et leur épanouissement. C'est la raison pour laquelle deux éducateurs sportifs interviennent pendant le temps scolaire en accompagnement des enseignants et pendant le temps périscolaire.

Les enfants peuvent également bénéficier de séances à la médiathèque et à la piscine sur l'année.

Nous accompagnons et nous permettons aux enfants de partir en classe de neige et en classe découverte. C'est donc très intéressant pour la vie en collectivité et la socialisation.

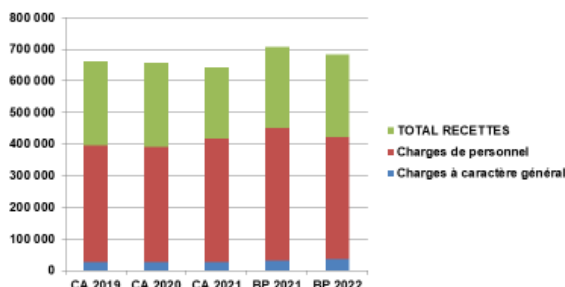
Il y a différents projets tout au long de l'année. Il y en a eu un à l'école de la plage avec la forêt pédagogique « dans 1000 communes, la forêt fait école » et qui permet de sensibiliser les enfants au milieu dans lequel ils vivent. Au mois de juin, il va également y avoir la reconduction des visites Océanes en partenariat avec le SMGBL où les enfants vont pouvoir être sensibilisés aux dangers de l'océan. Tout cela encadré par des agents de la collectivité.

Concernant le service petite enfance, à savoir la crèche, le LAEP et le RAM, c'est la même chose. Il existe des actions et des animations en faveur de la parentalité et j'en ai parlé tout à l'heure. Ce sont des services très fréquentés par les parents. Il y a de très bons retours et un très bon accompagnement des agents, nous pouvons les remercier. Des réflexions sont en cours dans le cadre de la convention territoriale globale sur la mise en place de la solidarité financière des communes de la CCM pour le fonctionnement de ce service. Nous accueillons les enfants des communes de la Communauté de Communes. Cela représente un coût pour la collectivité. Il y a donc une mise en place de cette solidarité. Il y a également le développement et le déploiement de l'activité de ces

services sur les communes de la CCM. Nous sommes dans l'étape d'écriture du projet qui serait aussi de délocaliser différentes structures sur les autres communes de la Communauté de Communes.



Service Petite Enfance : crèche, LAEP et Relais Petite Enfance



Pour 2022 :

- Poursuite des actions et animations en faveur de la parentalité
- Réflexion en cours, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale sur :
 - la mise en place de la solidarité financière des communes de la CCM pour le fonctionnement de ce service
 - le développement et le déploiement de l'activité de ces services sur les communes de la CCM.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	26 297	27 565	27 150	32 000	35 300
Charges de personnel	369 020	363 495	390 085	418 720	385 980
TOTAL DEPENSES	395 318	391 061	417 235	450 720	421 280
TOTAL RECETTES	266 608	265 863	224 639	257 300	262 000

Dont la crèche :

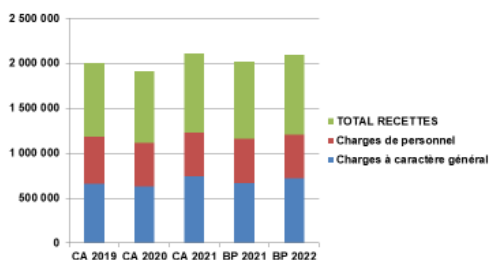
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	17 166	21 001	17 409	22 000	23 500
Charges de personnel	337 520	331 495	357 947	386 220	352 980
TOTAL DEPENSES	354 686	352 496	375 356	408 220	376 480
TOTAL RECETTES	209 556	214 505	172 840	207 800	210 000

Concernant la restauration et dans le cadre de la loi Egalim dont les objectifs sont de servir des repas de qualité et de favoriser les producteurs locaux tout en maîtrisant les dépenses (réduction du gaspillage alimentaire), nous allons poursuivre la démarche que nous avons entreprise depuis bientôt 2 ans. A savoir, privilégier les produits bio et comme nous l'avons souligné la dernière fois, l'approvisionnement produits bio est passée de 6 % en 2019 à 20 % en 2021. Une bonne dynamique s'est mise en marche. Nous favorisons les circuits courts et nous travaillons avec des producteurs locaux. Nous passons les commandes par le biais de plateformes d'approvisionnement telles qu'Agri local mise en place par le Conseil départemental. Depuis septembre 2021, nous passons également commande pour les légumes frais à la coopérative du Born implantée à Saint-Julien-en-Born. Nous pouvons également parler de la labellisation Ecocert. Nous en parlions depuis le mois de décembre et cela a mis un certain dynamisme et une envie de travailler au sein de l'équipe la cuisine centrale où il existe une bonne cohésion. Les agents ont pu bénéficier de formations. Tout cela accompagné par le conseil départemental dans le cadre du projet alimentaire du territoire « les Landes au menu ». Les agents de la commune ont été accompagnés. La labellisation Ecocert suit son cours et devrait arriver durant l'année.

Et enfin, une forte progression en approvisionnement en bio et local entre 2019 et 2022 ».



La restauration



Perspectives 2022

- Poursuite du travail d'amélioration de la qualité des repas servis
- Intégration dans la démarche de labellisation Ecocert
- Développement de l'approvisionnement en bio et en local : de 6% en 2019 à plus de 20% en 2022

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	658 280	627 879	742 073	670 000	722 300
Charges de personnel	524 763	490 142	487 180	492 600	484 010
TOTAL DEPENSES	1 183 043	1 118 021	1 229 253	1 162 600	1 206 310
TOTAL RECETTES	817 993	789 388	880 479	857 000	885 300



Monsieur Yves SERVETO :

« Merci Madame CASSAGNE. Nous allons peut-être faire un focus sur la culture et le pôle événementiel qui sont coordonnés par notre collègue adjointe à la culture, Muriel MAS, et en appui de Michèle PERIER dans la commission. Le budget culture/événementiel représente un peu plus de 890 000 € en fonctionnement dont 9 agents en ce compris les agents du service événementiel en mairie. Michèle Perier va également vous parler du Parnasse et des points forts. »

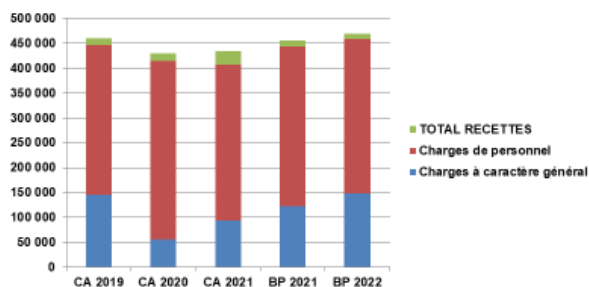
Madame Michèle PERIER :



POLE CULTURE/EVENEMENTIEL

Médiathèque, Musée, Animations

M. MAS
Adjointe Culture
communication



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	145 769	55 654	93 432	122 540	148 650
Charges de personnel	300 216	359 293	313 818	321 515	310 895
TOTAL DEPENSES	445 985	414 947	407 250	444 055	459 545
TOTAL RECETTES	14 797	14 649	27 137	12 400	10 300

Points forts 2022

- Lancement de la saison à la Chapelle de la plage selon une nouvelle formule le samedi 24 septembre
- Accueil d'expositions délocalisées dans les lieux culturels : médiathèque, cinéma
- Poursuite de la dynamique engagée avec les commissions extra municipales

Investissement 2022 :

- Médiathèque : 8 000 € pour du matériel divers
- Musée : 20 000 € de frais d'études pour Clocher Porche
- Animations : 3 100 € (tables et matériels)

42

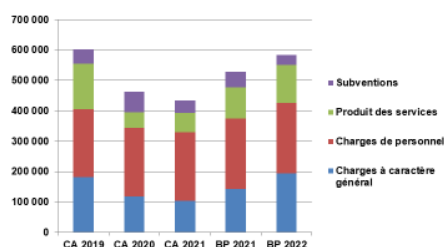


« Afin de vous parler de la culture et de l'événementiel, je vais simplement vous annoncer les points forts pour 2022. Cette année, nous allons délocaliser le lancement de la saison culturelle à la chapelle de la plage, le samedi 24 septembre et selon une nouvelle formule. Cela est toujours dans notre préoccupation d'aller au plus près des habitants et de faire des choses un peu différentes et pour accueillir le plus de monde possible. Nous organiserons une cérémonie avec des teasers et utiliser nos talents locaux pour finir par une représentation qui sera gratuite. Nous avons également proposé des expositions délocalisées dans les lieux culturels pour mieux les faire vivre. Vous avez déjà pu voir une exposition de peinture à la médiathèque et une exposition de sculptures au cinéma. Je vous invite à aller voir ces dernières au Parnasse même en dehors des horaires de cinéma puisque c'est aussi pendant ces horaires que nous pouvons acquérir les billets des nombreux spectacles proposés.



POLE CULTURE/EVENEMENTIEL

Focus sur le Parnasse



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	182 229	117 600	103 192	142 800	194 232
Charges de personnel	222 282	226 187	227 137	231 050	231 690
TOTAL DEPENSES	404 511	343 787	330 329	373 850	425 922
Produit des services	151 189	51 337	62 038	102 560	125 860
Subventions	46 096	68 128	41 384	51 500	31 850
TOTAL RECETTES	197 285	119 465	103 422	154 060	157 710

Fonctionnement

- Développement d'une programmation variée et pour tous les publics,
- Proposition d'animations thématiques autour de projections de films

Investissement 2022

- Accessibilité du cinéma pour malentendants et malvoyants : 50 140 €
- Etude de faisabilité sur l'aménagement intérieur du Parnasse : 20 000 €

43



Il y a également une poursuite de la dynamique engagée avec les commissions extra-municipales. A ce propos, sachez que les commissions extra-municipales remportent un franc succès. Ce sont des lieux d'échanges et de propositions. Je voulais remercier le personnel qui anime ces réunions parce que ce n'est pas toujours facile et pas forcément dans leurs habitudes. Ils se sont vraiment investis sur ce sujet.

Il y a notamment 2 commissions, théâtre et cinéma, où participent Orane et Maylis (deux jeunes lycéennes). Je tenais ici les remercier parce qu'elles nous apportent un regard tout à fait neuf sur ce que représente la culture pour les jeunes. Nous sommes bien à l'écoute de leurs propositions.

Par rapport à l'investissement prévu en 2022, sachez que nous allons acheter pour 8 000 € de matériel divers pour la médiathèque, 3 100 € seront réservés pour l'achat de tables et de matériel pour les animations. Quant au musée, nous avons prévu une enveloppe de 20 000€ pour des frais d'études puisque nous allons profiter de l'aménagement de l'avenue de l'Abbaye afin de revoir le plan de circulation dans ce magnifique site que sont le clocher porche et le musée.

Concernant le Parnasse, nous continuons à développer une programmation variée et pour tous les publics. Là aussi la commission extra-municipale nous est d'un grand secours. J'en profite pour dire que ce sont des commissions extra-municipales qui ne sont pas figées. Nous pouvons y venir quand nous le voulons et que nous le pouvons. Nous pouvons tout le temps y accueillir du monde.

Nous proposons des animations thématiques autour de projections de films. Il y a par exemple eu une soirée James Bond avec des animations à la médiathèque également sur la musique de James Bond.

Un budget de 50 140€ est prévu en 2022 pour l'accessibilité du cinéma aux malentendants et malvoyants. De même qu'une étude de faisabilité est prévue car si vous venez souvent au Parnasse, je pense que vous avez dû remarquer que les fauteuils sont usagés. Nous avons envisagé de tous les changer mais nous nous sommes dit qu'il serait peut-être intéressant d'imaginer autre chose sur ce lieu. Il est peut-être surdimensionné par rapport au public qui peut venir. Aujourd'hui, les salles de spectacles proposent d'autres activités en même temps que le spectacle ou à la fin du spectacle comme un lieu de convivialité. Peut-être que nous pourrions imaginer que si nous accueillons des concerts où nous avons envie de bouger, puisque maintenant nous ne sommes plus trop dans le covid, nous pourrions envisager une fosse. Nous allons donc engager une étude de faisabilité afin de voir comment nous pourrions aménager ce lieu au mieux.

Je continue sur l'inclusion à l'accessibilité. Je n'ai pas de budget propre si ce n'est pour l'AD'AP. Simplement pour vous dire que l'intégration systématique de l'inclusion dans nos projets est toujours une priorité que ce soit pour l'agenda 2030 ou pour le handicap. Nous avons lancé la démarche de labellisation Tourisme et Handicap, nous en avons déjà parlé. Une première partie du diagnostic a été réalisée en mars avec des préconisations en cours pour une première série de labellisations en juin. Une deuxième partie de diagnostic sera réalisée en début d'été au moment de la saison des plages afin de vérifier cette labellisation.

Concernant la poursuite de la démarche Handi-plage, nous avons décidé de vraiment équiper la plage du courant afin qu'elle soit totalement accessible. Nous allons pour cela acquérir de nouveaux tapis et un tire à l'eau pour la saison.



Points forts 2022

- lancement de la démarche de labellisation Tourisme et handicap : diagnostic réalisé en mars et préconisations en cours pour une première série de labellisation en juin
- poursuite de la démarche Handi-plage : acquisition de nouveaux tapis et TIRALO pour la saison
- Intégration systématique de l'inclusion dans les projets et actions portés par la commune

Investissement

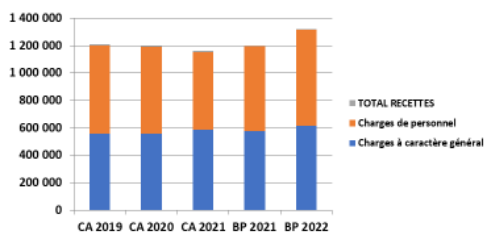
Poursuite de la mise en œuvre de l'AD'AP : 60 000 € sur 2022 : travaux arènes, réhabilitation ascenseur à la médiathèque et à la mairie, mise en place de guichets PMR dans des lieux sportifs

Donc comme je vous le disais, l'intégration systématique de l'inclusion dans les projets et les actions portées par la commune. Je voulais là aussi remercier les services que ce soit les services techniques pour la réalisation des actions pour l'AD'AP et Madame Relouzat et Monsieur Servat qui sont d'un grand secours pour ce projet.

Au sujet des investissements, poursuite de la mise en œuvre de l'AD'AP donc 60 000€ sur 2022. En commission accessibilité, il a été prévu de prioriser les travaux pour les arènes pour les rendre accessibles, la réhabilitation de l'ascenseur à la médiathèque et à la mairie ainsi que la mise en place de guichet PMR dans les lieux sportifs. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Merci Madame Perier. Et comme vous le disiez, il y a besoin au quotidien des services techniques. Ces derniers représentent un peu plus de 57 agents. Le simple budget du centre technique municipal est de 1 315 000€ et celui du service environnement est de 1 101 000€. Une réorganisation qui fait que ces deux services vont réellement se rapprocher en 2022. Monsieur David Persillon va nous en parler. » 000000000000/



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	554 873	554 791	585 625	575 000	615 000
Charges de personnel	646 955	637 302	568 698	620 000	700 000
TOTAL DEPENSES	1 201 828	1 192 093	1 154 323	1 195 000	1 315 000
TOTAL RECETTES	7 810	2 707	9 161	2 500	5 700

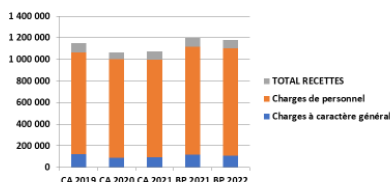
- Depuis février 2022 équipe au complet et restructurée
- Carburant : inscription de 135 000 € pour faire face à l'augmentation des prix
- Petit matériel : 215 000 € (réalisation de travaux en régie pour l'ensemble des services de la commune)
- 70 000 € : location de matériel dont la balayeuse :
- 80 000 € de réparation de matériel roulant



Monsieur David PERSILLON :

« Concernant le centre technique municipal, je voulais juste préciser que depuis février 2022, l'équipe est quasiment complète et restructurée. Tous les corps de métiers sont représentés et nous sommes au complet pour parer à tous les travaux que nous avons besoin de faire. Un des éléments notables est que nous sommes passés à un budget de 615 000 € car nous avons anticipé et prévu l'augmentation des carburants, qui je le souligne est sur le budget de fonctionnement du centre technique pour l'ensemble des véhicules de la commune. Nous aurons un budget de 215 000 € pour l'achat de petit matériel pour la réalisation de travaux en régie pour l'ensemble des services de la commune. Vous pouvez noter que nous avons un montant de 70 000€ pour la balayeuse qui est certes neuve et que nous avons choisi de louer en full services sur 5 ans. Nous vous l'avions proposé l'année dernière voire l'année d'avant.

Nous avons également 80 000€ de budget pour la réparation de matériel roulant prévu pour le centre technique. Au niveau des espaces verts, le poste principal du fonctionnement est l'achat de plantes, de végétaux et tout ce qui est petit matériel (tuteur, ganivelle, tout ce que vous pouvez voir au niveau de nos aménagements). C'est un budget en adéquation avec l'ambition de la commune de maintenir la qualité de ces espaces publics et de valoriser la démarche de labellisation des villes fleuries. Nous restons stables au niveau du budget de fonctionnement à savoir 110 000€. » 0990



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	121 965	91 649	92 944	117 000	110 000
Charges de personnel	943 436	911 101	901 818	998 330	991 330
TOTAL DEPENSES	1 065 401	1 002 750	994 762	1 115 330	1 101 330
TOTAL RECETTES	84 951	63 054	78 562	84 000	77 000

Poste principal du fonctionnement : achats de plantes et de végétaux et achat de petits matériels (tuteurs, ...).

Budget en adéquation avec l'ambition de la commune de maintenir la qualité de ses espaces public, valorisée par la démarche de labellisation Ville fleurie.

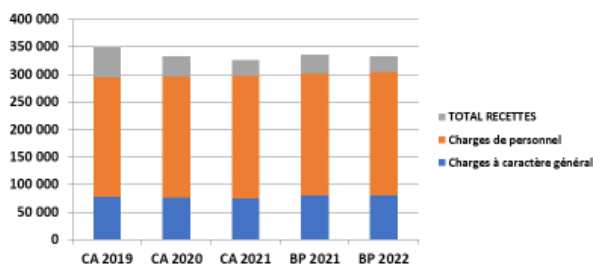


Monsieur Yves SERVETO :

« Merci monsieur Persillon. Une commune ne saurait pas fonctionner sans les services présents à l'hôtel de ville. L'importance du service état civil où nous avons 6 agents représente un budget de 304 000€. Nous pouvons noter une forte augmentation des demandes de cartes d'identité et de passeports soit 1760 en 2021. Par ce service, nous répondons même à des demandes de communes voisines et hors département. Il faut saluer la disponibilité de ce service qui est composé de personnel formé et réceptif aux questions des usagers.



ETAT CIVIL



Augmentation des demandes de cartes d'identité et de passeports (1760 en 2021)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	77 139	76 470	74 355	80 000	80 000
Charges de personnel	217 188	219 857	222 600	222 000	224 000
TOTAL DEPENSES	294 327	296 327	296 955	302 000	304 000
TOTAL RECETTES	55 986	36 149	28 488	34 000	28 700

47



Il nous faut aussi parler des services supports qui sont la direction, le secrétariat général, les ressources humaines, l'informatique, la communication et les finances. C'est quelque part un budget de 1 272 000€ en fonctionnement avec des charges de personnel aux alentours de 600 000€.

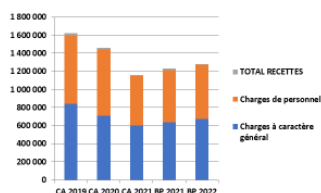
Il y a un chiffre intéressant à retenir au niveau du service informatique puisque c'est le suivi de tous les logiciels métiers et obligatoires dans la collectivité de la taille d'une commune comme Mimizan. Soit un budget de 190 000€ avec un appui à d'autres services ou à d'autres budgets.

Nous pouvons ensuite noter aussi une enveloppe de 33 000€ pour le service des ressources humaines dont la formation. Il est très important qu'en 2022 et après deux années difficiles avec le covid, nous ayons besoin de relancer les plans de formation pour l'ensemble des agents (habilitations CACES ou secourisme au travail).

Le service des finances est le service qui a à gérer nombre de dépenses dont les taxes foncières. Oui la collectivité paie aussi des taxes. Il y a des maintenances, des honoraires, des frais et des contentieux. C'est donc aussi une enveloppe importante.



Services supports



- DIRECTION / SECRETARIAT GENERAL
 - RESSOURCES HUMAINES
 - INFORMATIQUE
 - COMMUNICATION
 - FINANCES

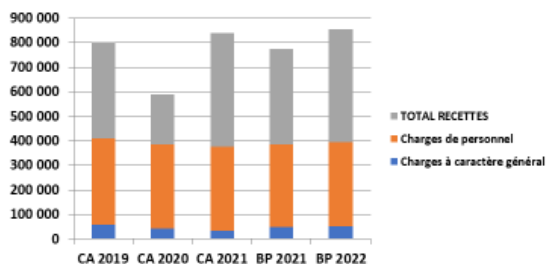
-190 000 € : informatique avec téléphonie,
 - RH : 33 000 € dont formation
 - finances : 390 000 € dont assurances :
 87 000 € dont taxes foncières 87 000 €,
 maintenance, honoraires (40 000 €), frais de
 contentieux

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	843 436	711 502	598 612	638 400	671 050
Charges de personnel	755 674	730 521	546 412	577 405	601 800
TOTAL DEPENSES	1 599 110	1 442 023	1 145 024	1 215 805	1 272 850
TOTAL RECETTES	24 652	16 395	16 321	16 500	7 000

48



Je vais maintenant laisser la parole à mon collègue Daniel Pujos, adjoint en charge de la prévention, de la sécurité, de la proximité, nous parler du service police/sécurité qui représente un budget important en dépenses soit 394 000€.



Points forts 2022 :

- Aire de camping-car – autorisation d'occupation du domaine public - procédure en cours
- Rééquipement matériel régies : 8 000 €
- Vidéo protection individuelle agents : 5 000 €
- Panneaux signalisation plages
- Réflexion engagée sur la vidéo-protection

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	56 789	42 306	33 866	50 000	52 850
Charges de personnel	353 205	342 568	342 825	334 940	342 050
TOTAL DEPENSES	409 994	384 874	376 691	384 940	394 900
TOTAL RECETTES	391 699	203 047	463 928	389 350	458 425

49



Monsieur Daniel PUJOS :

« Pour ce budget, nous avons retenu un point fort qui se dirigeait vers l'aire de camping-cars puisqu'en séance du 22 février dernier, nous annonçons qu'une société de gestion de camping-car avait adressé une manifestation d'intérêt spontanée pour l'aire située route des plages perdues. La collectivité devant s'assurer à son tour par les publicités suffisantes de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, une publication a eu lieu du 28 février au 11 mars. A l'issue, deux prétendants se sont manifestés pour l'autorisation d'occupation temporaire. Des cahiers des charges ont ainsi été réalisés et envoyés avec une limite de renvoi au 8 avril dernier. A ce jour, les dossiers sont en cours de lecture pour en déterminer le choix du prétendant. A ce sujet, je souhaitais remercier les services et l'implication de madame Letanoux concernant la procédure et son suivi.

Un autre point important que nous avons retenu sont les régies. Aujourd'hui, l'encaissement des régies est devenu un petit problème puisque le matériel utilisé par les agents de la police municipale (ASVP) est devenu obsolète avec de gros risques de panne. Ce matériel n'étant plus dans le suivi de la maintenance, nous prenons de gros risques et ne pas pouvoir assurer les rentrées budgétaires des marchés, de la halte nautique, des terrasses et des jardins.

Pour cela, un investissement de 8 000€ a été fait pour renouveler ce matériel et fonctionner avec les outils d'aujourd'hui afin de pouvoir encaisser de manière rapide et sécurisée.

Concernant la protection des agents de la police municipale, ils sont à ce jour dotés de Taser, de bombes lacrymogènes et d'un bâton de défense. Nous allons renforcer leur protection en équipant 4 agents de vidéo protection individuelle grâce à une subvention du fond interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) qui nous aidera à une hauteur que nous estimons entre 800€ et 1 000€.

Concernant la saison des plages..... »

Monsieur le Maire :

« ...je voudrais juste dire un mot concernant la protection des agents. La police municipale nous avait fait la demande de dotation d'arme létale. J'ai refusé le port d'arme à celle-ci. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré les équiper de vidéo protection individuelle si besoin est, lors des altercations et de pouvoir enregistrer ce qui se passe. »

Monsieur Daniel PUJOS :

« Concernant les plages, le décret 2022-105 du 31 janvier 2022, nous a imposé que le matériel de signalisation pour les baignades aménagées et autorisées ouvertes gratuitement au public soit modifié. Nous devons nous doter d'une nouvelle signalétique qui révolutionne les drapeaux que nous avons l'habitude de voir (vert, rouge et jaune) et ce à partir du 1er mars dernier. Il a donc fallu que nous ayons une réactivité avec le SMGBL afin de pouvoir nous doter de ce matériel pour tout le littoral. Notamment pour l'ouverture de la plage de la Garluche qui est prévue samedi prochain. Nous sommes aujourd'hui prêts pour équiper ce poste-là. L'encadrement des baignades autorisées ne sera plus délimité avec des drapeaux bleus mais avec des drapeaux rouges et jaunes. Un nouveau drapeau de couleur violette signifiera les risques de pollution. Les activités nautiques feront l'objet d'un drapeau bien particulier comme un damier qui permettra de bien cerner ces activités grandissantes et très variées au fil des ans.

Nous sommes également en train de préparer les 5 postes de baignades qui vont être surveillées. Nous mettons un accent particulier sur la plage de Remember cette année avec un angle de surveillance qui sera d'au moins 180 degrés pour pouvoir veiller aux baigneurs présents sur le nord de notre secteur. La pause d'hélicoptère va aussi être modifiée dans l'intérêt des victimes et de leur famille mais aussi afin de ne pas perturber le parking de Remember.

Voici les évolutions pour cette année et ces panneaux de signalisation seront révolutionnaires par rapport à ce qu'on nous avons vécu jusqu'à maintenant. C'est pourquoi, de l'affichage va s'imposer pour accompagner le public. Ce changement de signalétique se fera sur nos panneaux existants dès cette semaine (à partir du 13 avril).

Le sujet également retenu est la vidéo protection sur la collectivité. Dès mars 2021, nous avons lancé un diagnostic afin de pouvoir travailler sur de bonnes bases. Ce travail a été confié à des gendarmes experts de la gendarmerie nationale qui ont d'abord fait une première visite en septembre 2021. Ils ont visité les 2 parties de la ville, la plage et le bourg. Ils nous ont ensuite rendu un premier diagnostic en février 2022. Et aujourd'hui, Monsieur le Maire est en possession du diagnostic terminé afin de pouvoir à la fois faire des choix d'achat ou de location de caméras mais aussi des lieux qu'il choisira d'équiper en premier si besoin pour être en complément avec les forces de l'ordre. Viendra ensuite le temps des consultations afin de pouvoir éventuellement être en concurrence avec les prétendants à ce genre d'équipement. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Merci Monsieur Pujos. Nous allons maintenant écouter madame Annabel OLHASQUE, adjointe en charge du sport association et animation qui va à la fois vous parler du service des sports et de la vie associative. C'est quelque part un budget d'un peu plus de 800 000€ . »

Madame

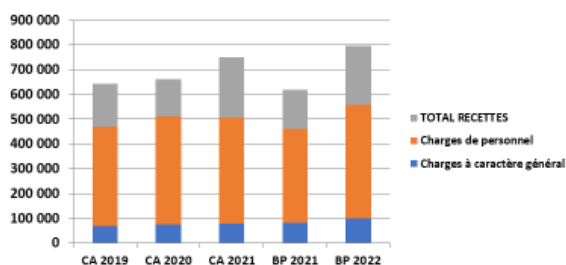


Annabel

SERVICE DES SPORTS

OLHASQUE :

A. OLHASQUE
Adjointe Sport
Associations
Animation



L'étude de programmation urbaine et paysagère en cours permettra en juin, de choisir le scénario d'aménagement de la plaine des sports et de planifier sur les prochaines années la construction des différents équipements.

A noter que la part la plus importante des charges à caractère général concerne le golf.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	68 140	75 291	77 408	81 400	99 650
Charges de personnel	400 703	437 974	428 724	378 685	457 000
TOTAL DEPENSES	468 843	513 265	506 132	460 085	556 650
TOTAL RECETTES	173 392	149 148	245 701	157 650	239 075

Investissement 2022 :

- Voiturette pour le personnel du golf : 17 500 €
- Chargeur frontal pour tracteur : 8 400 €

50



« Au niveau du service des sports, la plus importante des charges à caractère général concerne le golf. Au niveau des investissements, il est prévu cette année d'acheter une voiturette pour le personnel pour un montant de 17 500€ ainsi qu'un chargeur pour un tracteur pour un montant de 8 400€.

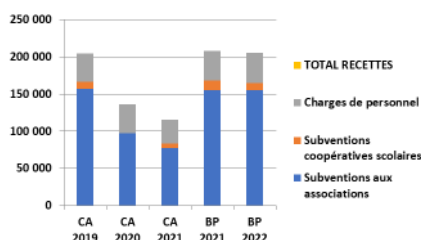
Concernant la Plaine des sports, l'étude de programmation urbaine et paysagère en cours permettra en juin de choisir le scénario d'aménagement et de planifier sur les prochaines années la construction des différents équipements.

Au sujet de la vie associative, nous allons maintenir financièrement par le biais des subventions l'aide aux associations du territoire mais également renforcer leur accompagnement tant dans leur fonctionnement quotidien que dans la réalisation de leurs projets. Et bien évidemment, Monsieur le Maire a souhaité reconduire le

Pass asso afin d'aider les associations mais les familles également. »



LA VIE ASSOCIATIVE



- Maintien du soutien financier aux associations du territoire
- Renforcement de l'accompagnement du monde associatif dans son fonctionnement quotidien ainsi que dans la réalisation de ses projets
- Reconduite du Pass'Asso

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2021	BP 2022
Subventions aux associations	156 990	97 476	77 850	155 000	155 000
Subventions coopératives scolaires	9 378	-	5 760	13 100	10 000
Charges de personnel	38 089	38 619	32 013	39 820	40 240
TOTAL DEPENSES	204 457	136 095	115 623	207 920	205 240
TOTAL RECETTES	-	-	-	-	-

51

Monsieur Yves SERVETO :

« Merci Madame Olhasque. Au niveau du fonctionnement il est important de vous faire un focus sur tout ce qui est action sociale et solidarité. C'est quand même quelque chose de très important sur une commune comme Mimizan. Monsieur Thierry CAULE l'adjoint à la solidarité va vous en parler. »



L'ACTION SOCIALE

T. CAULE
Adjoint Solidarité
Affaires sociales

Sur 2022, la somme de 580 000 € est inscrite pour aider le CCAS au lieu des 200 000 € versés en 2021, au niveau du Chapitre 65, Autres charges de gestion courante.
En effet, ce dernier s'étant lancé dans des opérations à caractère immobilier trop onéreuses pour sa structure, les obligations de remboursement liées à cette opération contraignent la commune à l'aider pour faire face à la situation.

Au-delà de cette somme conséquente, 2022 sera également une année de réflexion en matière d'action sociale :

- sur la création d'un espace de vie sociale porté par la commune
- sur l'aide alimentaire : projet restos du cœur
- sur le logement : en février 528 demandes de logement social concernant la ville de Mimizan
- sur le travail avec le CCAS, en lien avec le Département, acteur majeur en matière d'action sociale :
 - à la définition et au développement des actions supplémentaires à mener en faveur de la population
 - au renforcement du partenariat et de la complémentarité avec le CIAS
 - Animation de la Vie Sociale
 - Actions vers les séniors dont l'EHPAD

52

Monsieur Thierry CAULE :

« Je vais vous donner une petite explication et vous dire pourquoi le CCAS en est là aujourd'hui. Je vais vous énumérer les emprunts en cours au CCAS.

Pour rappel :

- Maison de la solidarité (achat et rénovation) pour un montant de 953 000€ et un emprunt de 953 000€
- Bureaux du CCAS : dépenses réalisées pour un montant de 920 000€ et un emprunt de 700 000€
- Achat d'un terrain pour une valeur de 290 000€ et un emprunt de 290 000€
- Logements seniors dont 16 logements ont été construits pour un montant de 2 105 000€ et un emprunt de 1 460 000€.

Ce qui fait que nous avons quand même sollicité un cabinet pour voir un peu ce qui se passait. Il ressort que le budget principal du CCAS de Mimizan présente une capacité d'autofinancement négative. Autrement dit, le CCAS ne dispose pas des ressources nécessaires pour financer le remboursement en capital de sa dette.

Maintenant que nous avons fait ce constat, quelles sont les solutions que nous envisageons à l'avenir ? Une première des choses est que le patrimoine des murs de l'EHPAD est dans les actifs du CCAS. Une étude est en cours pour rendre cet actif à l'EHPAD et lui donner une capacité d'autofinancement. Nous envisageons une cession immobilière pour diminuer les charges d'emprunt. Notamment parce que le CCAS n'a pas vocation à être un promoteur immobilier. Nous sommes donc en cours de cession des 16 logements seniors et sûrement de la réserve foncière de 5900 mètres carrés. A l'issue, la situation du CCAS sera à nouveau évaluée afin que celui-ci rende les services pour lequel il existe, à savoir aide facultative, accompagnement des politiques publiques en matière de social, solidarités, prévention en santé etc....en complément de ce que le Département entreprend en matière de solidarité.

En dehors de ce dossier, les perspectives prévues pour 2022 pour la partie alimentaire est la continuité des actions de la Banque alimentaire qui est tenue par le CIAS, participer à la mise en place d'une épicerie sociale et solidaire avec le CIAS et permettre une ouverture à l'année des restos du cœur suivant leur demande.

Dans le cadre de l'animation de la vie sociale, c'est mener une réflexion sur cette animation et sûrement l'émergence d'un espace fixe ou mobile dans l'espace de vie sociale partagé et multi publics.

Pour la partie logement social, ce sont plus d'une centaine de logements qui sont où seront à l'entrée dans les lieux en 2022. Pour l'instant une seule résidence est rentrée dans les lieux. Il s'agit de celle du domaine de Julie où 32 résidents sont rentrés chez eux en mars dernier. Sur ces 32 résidents, 20 sont issus de Mimizan, 1 de la Communauté des communes et 11 des Landes (2 de Biscarrosse, 2 de Parentis, 2 de Dax, 1 d'Escource, 1 de Lùe et 1 de Pissos). Voilà pour cet état des lieux sur cette résidence.

Si nous parlons un peu d'urgence, nous travaillons actuellement à la réhabilitation des logements d'urgence dont la gestion est confiée à SOLIHA en prenant la prise en compte de 2 ou 3 logements supplémentaires. Il y a ensuite un projet de pension de famille qui est porté par l'association Caritas. L'étude est en cours.

Enfin, pour la partie solidarité, une réflexion est engagée sur la mise en place d'une politique de solidarité en complément des politiques publiques au vu de l'analyse des besoins sociaux de 2019 qu'il faudra sûrement renouveler. »

Monsieur le Maire :

« Je vais faire un commentaire par rapport au budget. Nous allons réinjecter 400 000€ de plus par rapport à ce que nous faisons par le passé. Ce qui me choque c'est que nous allons mettre 400 000€ de plus mais il n'y aura pas 1€ de plus sur les aides directes aux Mimizannais. Tout simplement parce que nous allons éponger les problèmes de remboursement essentiellement de capital d'emprunt. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Merci Monsieur Caule.

Donc au terme de la présentation de la section d'investissement, il est vrai qu'il est important de bien mesurer comment nous pouvons calibrer et mesurer ce que peut être l'investissement pour 2022.

Recettes investissement	
Libellé	Montant
Dotations et fonds divers - 10	567 000,00
FCTVA	297 000,00
Taxe aménagement	270 000,00
Rbt Capital CPG	132 000,00
Amendes police - 13	35 000,00
Virement - 021	2 919 463,27
Opérations ordre Inv. - 041	600 000,00
Opérations d'ordre - 040	800 000,00
TOTAL	5 053 463,27

Dépenses investissement	
Libellé	Montant
Capital Ville - 16	1 132 000,00
Capital Campings - 16	132 000,00
EPFL + SYDEC - 16876	122 500,00
PROGRAMME INVESTISSEMENT	2 900 000,00
Adhésion AFL 3ème tranche - 26	13 400,00
Dépenses imprévues - 020	23 563,27
Opérations ordre Inv. - 041	600 000,00
Chapitre 10 (Article 1068)	50 000,00
Opérations d'ordre - 040	80 000,00
TOTAL	5 053 463,27

Compte 1068	840 104,16	Compte 001 (besoin INV 2021)	385 936,24
RAR Recettes 2021 sur 2022	183 307,10	RAR Dépenses 2021 sur 2022	637 475,02
TOTAL Recettes	1 023 411,26	TOTAL DEPENSES	1 023 411,26
TOTAL GENERAL INV	6 076 874,53	TOTAL GENERAL INV	6 076 874,53

A partir de la maquette comptable, vous avez une diapositive qui résume la section d'investissement pour 2022. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour 6 076 874,53€.

Si nous neutralisons les affectations de résultats et les besoins sur investissement ou les restes à réaliser, le budget 2022 représente 5 053 463,27€ en dépenses et en recettes.

Sur la colonne de gauche, il y a un chiffre important et nous allons parler de ressources internes. Des ressources qui correspondent notamment à l'autofinancement. Les montants importants sont donc 2 919 463,27€ qui proviennent du fonctionnement. Ensuite, il y a bien entendu ce que nous appelons l'excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que la dotation aux amortissements. L'ensemble de ces sommes sur nos 5 053 000€ représente quand même 4 559 000€ auxquels nous allons rajouter des dotations, de la taxe d'aménagement. Sur la colonne de droite, vous avez nos dépenses et ce n'est pas un petit pincement car sur le chapitre 16, nous avons quand même un capital à rembourser pour 1 132 000€ ainsi que ce capital concernant le camping pour 132 000 € et bien entendu les engagements auprès de l'EPFL et du SYDEC pour 122 500€. Comme nous l'avions annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons un programme de 2 900 000€ pour 2022 et qui quelque part lorsque nous aurons neutralisé les 50 000 € pour la ZA du Born, et bien il nous faudra donc partir sur un programme mesuré et qui va lancer les années à venir ainsi que le travail sur le PPI. Tout cela, bien entendu avec différentes décisions modificatives qui viendront compléter ou ajuster ce budget au travers de subventions dans le courant de l'année. Nous allons également répondre à quelque chose qui était déjà préconisé dans la M14 mais qui est affirmé dans la M57. C'est-à-dire que nous allons inscrire un peu plus de 11 opérations dans le budget. Nous utiliserons ensuite la technique de l'AP CP. Vous vous rappelez que ce sont des recommandations de la chambre régionale des comptes dans le rapport qui a été présenté au mois de janvier.

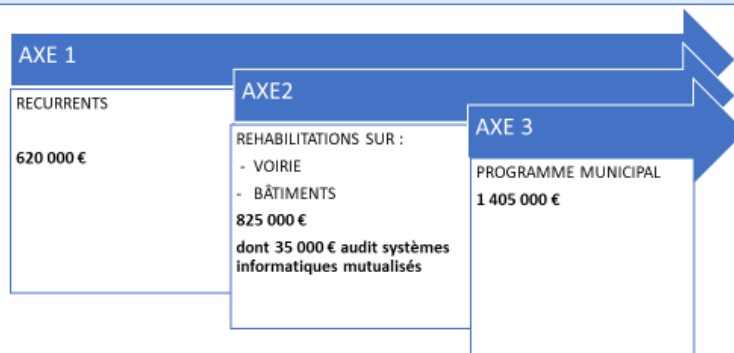
Je vais maintenant laisser la parole à David Persillon, adjoint aux travaux, à Sophie Weber et à Marie-France Delest pour l'urbanisme.

Ce qu'il faudra retenir, c'est que sur 2 900 000€, nous avons l'axe premier qui sont les récurrents, les crédits de l'année à hauteur de 620 000 € puis différentes réhabilitations ou rénovations concernant la voirie et les bâtiments pour 825 000 € dont 35 000 € au titre système informatique mutualisé. Et enfin l'axe 3 qui est le lancement du programme municipal pour 1 405 000€. »



Dès 2022, lancement d'un programme d'investissement raisonné et qui prépare l'avenir

PROGRAMME 2022 - 2 900 000 € (2 850 000 + 50 000)
Programme mesuré et qui lance les années à venir et le travail sur le PPI
Financement par subventions et autofinancement – Pas de recours à l'emprunt



Monsieur David PERSILLON :

« Concernant le premier axe qui est donc intitulé « les récurrents » pour 620 000€, vous allez retrouver sur les deux premières colonnes, l'achat de matériel que ce soit pour le CTM ou pour les espaces verts. Je voudrais juste vous préciser que nous allons faire l'acquisition d'un robot traceur pour les stades qui va nous permettre de libérer un peu plus les agents. Une fois celui-ci programmé, le traçage s'effectuera en 22 minutes et cela libérera trois voire quatre personnes. Il sera vite amorti et cela au bout de 2 ans.

Au sujet des véhicules, nous partons sur le renouvellement de deux voitures. Nous allons sûrement nous orienter vers du super éthanol ou des énergies nouvelles. Un véhicule électrique pour la cuisine centrale et un camion benne pour les espaces verts.

Au niveau des travaux des écoles, nous aurons la réfection des murs extérieurs de l'école du Bourg et la réfection d'un muret qui pose problème. Nous installerons une gâche électrique sur un portail à l'école maternelle. Tout cela pour un montant de 50 000€.

Nous retrouvons donc les récurrents pour la cuisine centrale qui font partie d'un plan pluriannuel pour un montant de 65 000€ cette

PROGRAMME INVESTISSEMENT 2022 – AXE 1 RECURRENTS : 620 000 €

D. PERSILLON
Adjoint Services
techniques/
Environnement

S. WEBER
Conseillère déléguée

Matériel Outillage CTM	boulonneuse à chocs garage, godet 40cm mini pelle, souffleur voirie , outillage et boite outils voirie , petit outillage, peinture, gros compresseur , petit compresseur, cric roulant garage , BHR mini pelle	20 000
Matériels Outillages Esp Verts	chargeur frontal golf , remorque petites tondeuses , taille haie perche thermique , tondeuse conducteur marchant robot traceur stades, sérateur électrique	36 000
Véhicules Engins	2 voitures , un kangoo électrique cuisine, camion benne espaces verts	90 000
Trx Ecoles	peinture réfection mur extérieur reprise muret extérieur école primaire du bourg , portail avec une gâche électrique école maternelle bourg	50 000
Cuisine centrale	programme à cinq ans renouvellement matériels	65 000
Trx Bâtiments	gouttières CTM 65ml, isolation salle de vie CTM , frigo et micro ondes CTM , fenêtre club house Foot ,fuites toit gymnase , fuites toit dojo, fuites toit tennis couvert , fuite toit mairie , gouttières gendarmerie plage , réfection poteaux préau et fuites église plage	95 000
Travaux Voirie Espaces publics et boisement	achat panneaux , achat barrières Vauban, mobilier , plaques alu numéros arènes	34 000
Trx Espaces verts Terrains sports	Fournitures végétaux	10 000
Divers services		200 000

55



Concernant les travaux sur les bâtiments, nous avons deux grandes parties qui concernent des fuites sur des toitures, des remplacements de fenêtres au niveau de club house du foot, la pose de gouttières au niveau du CTM et des locaux de la gendarmerie de la plage. (

VILLE DE **Mimizan**

PROGRAMME INVESTISSEMENT 2022 – AXE 2 REHABILITATIONS

Bâtiments	peinture Parnasse et Forum	150 000
AD'AP	selon délibération de 2021	60 000
Travaux	Aménagement postes plages	10 000
	projet vestiaires bungalows rugby et réseaux	80 000
Divers travaux		15 000
travaux régie	Aménagement salle de vie CTM, luminaires led école Bel Air, peintures pièces école Bel Air , peintures pièces école plage, peintures pièces école bourg , peintures maternelle bourg , luminaires led médiathèque, peintures médiathèque , peinture vestiaires Foot, peinture vestiaires gymnase, peinture vestiaires tennis, peinture vestiaire Dojo, grillage terrain et ruisseau Foot , spots club house rugby , peinture salle conseil mairie, peinture pièces espace jeunes, luminaires led espace jeunes, peinture chambres gendarmerie, luminaires les arènes , peinture douches arènes, plancher et bardage WC arènes, peinture infirmerie arènes, nettoyage et peinture arènes	50 000
Réhabilitation appartements école de la plage		50 000

57

Nous aurons également la réfection des poteaux du préau de l'église de la plage et des réparations de fuites. C'est indispensable et c'est de la sécurité. Il ne faudrait pas que le préau s'effondre. Nous allons donc faire des poteaux en bois et les changer très rapidement.

Nous retrouvons tout ce qui est besoin en fournitures pour la voirie, des travaux sur les espaces verts. Nous renouvelons pour 10 000 € d'achat de végétaux nouveaux sur la commune.

Nous passons ensuite à l'axe 2 qui est la réhabilitation de voirie.

Voirie	Rue des étangs Rue du Rond point Trottoirs Bd des pêcheurs Contre allée av de la plage Parking Parnasse Forum Rue des Gourbets Parking Bel Air Avenue de Leslurgues	375 000
--------	--	---------



Nous avons un premier ensemble qui concerne 375 000€ où nous allons retrouver la rue des étangs, la rue du rond-point, les trottoirs boulevard des pêcheurs, la contre-allée avenue de la plage qui part des pompiers jusqu'au pont rouge quasiment, le parking entre le Forum et le Parnasse va être revu puisque vous verrez qu'il y a des travaux derrière sur les bâtiments, la rue des Gourbets, le parking de l'école Bel-Air et l'avenue de Leslurgues qui sera lancée en deux tranches sur 2022 et 2023. Au niveau de réhabilitation de bâtiments, nous lancerons la peinture extérieure du Parnasse et du Forum. Nous retrouvons le programme dont vous a parlé madame Perier qui est pour un montant de 60 000€ pour l'AD'AP. Concernant ce programme pluriannuel, nous allons nous en tenir aux sommes annoncées. Nous retrouvons 10 000€ pour l'aménagement des postes des plages dont Monsieur Pujos vous a parlé tout à l'heure. Nous avons un projet de vestiaire bungalow au niveau du stade de rugby y compris les réseaux pour un montant de 80 000€. Nous nous retrouvons un gros pavé qui concerne tous les travaux en régie. Vu que nous sommes au complet au niveau du CTM donc nous allons avoir beaucoup de travaux de peinture dans toutes les écoles et dans quasiment tous les bâtiments publics de Mimizan mais aussi beaucoup de rénovation de luminaires que nous allons passer au maximum en LED. Il y aura des aménagements au niveau du CTM puisque nous avons restructuré et repositionné les services avec un aménagement d'une salle de vie. Je précise aussi que nous ferons les peintures des chambres de la gendarmerie de la plage. Pour cela, nous avons établi un programme et nous allons en passer le maximum que nous le pouvons chaque année.

Nous avons 50 000€ pour la réhabilitation des appartements de l'école de la plage.

Et enfin, nous passons à l'axe qui est basé sur le programme municipal. En urbanisme nous allons donc retrouver 30 000€ pour des études de levées topographiques, 30 000€ pour le village des sports. Une étude de maîtrise d'œuvre est lancée pour un montant de 38 000€ concernant le marché couvert avec une première enveloppe de 100 000 € pour les travaux sur 2022. Nous allons aussi débiter une étude de voirie concernant l'abbaye, l'avenue Maurice Martin, l'avenue du courant. Un 2^{ème} poste de voirie qui est à 535 000€ et qui concerne l'avenue de la Côte d'Argent et toutes les rues de la plage nord qui concerne la suite des travaux d'assainissement et de réhabilitation. Nous retrouvons aussi un montant de 80 000€ pour les réseaux et assainissement. Nous allons débiter l'étude du schéma de zonage sur toute la commune concernant le pluvial. Avant de laisser la parole à Madame Weber, je voulais juste préciser que c'est un programme ambitieux et que j'espère que nous arriverons à tout faire. Je pense que nous serons amenés à nous revoir et à en reparler parce qu'actuellement les devis changent quasiment toutes les semaines. Nous essaierons donc de nous adapter et de faire au mieux pour faire le maximum de choses. »

Madame Sophie WEBER :

« Toujours sur l'axe 3, je vais vous détailler 4 des points estampillés Agenda 21. Tout d'abord avec la continuité du remplacement des bulles lumineuses au niveau de l'éclairage public par des réverbères LED qui éclairent vers le sol pour un montant de 82 000€. En effet, ces bulles de très mauvaise efficacité génèrent une importante pollution lumineuse en éclairant davantage le ciel que la chaussée. Il faut savoir que l'éclairage public correspond en moyenne à 41 % de la consommation d'électricité des communes et émet annuellement 170 000 tonnes de CO2. Au-delà de cela, c'est également une source de perturbations pour la biodiversité et représente un gaspillage énergétique considérable.

Un deuxième programme avec une étude de faisabilité avec le SYDEC pour un montant de 10 000 € concernant un projet de réseau de chaleur avec une convention proposée et votée à l'unanimité au conseil municipal du 25 janvier 2022. Dans le cadre de l'Agenda 21 et de l'aménagement de la Plaine des Sports, la collectivité souhaite être accompagnée dans un projet de réseau de chaleur renouvelable et vertueux pour divers bâtiments publics au bourg. Il y aura ensuite un programme de gestion de l'arrosage automatique de la pluviométrie, qui se fera en deux phases, est en cours avec une première phase d'investissement cette année pour un montant de 60 000€. Et le reste en 2023 pour un montant de 40 000€. Il s'agit ici d'un outil de gestion centralisée de l'arrosage automatique de nos espaces verts, un pilotage à distance et multi-utilisateur grâce à un logiciel, qui en plus d'une gestion

maîtrisée de la ressource en eau et des énergies avec des répéteurs solaires et des programmeurs, va faciliter le travail et la maintenance pour les services et va permettre de réaliser des économies immédiates.

SYDEC		Eclairage « bulle » bourg, éclairage pétanque bourg et plage	82 000
Patrimoine		Etudes (clocher porche, ...)	20 000
Lespecier		Eau et assainissement	50 000
Réseau de chaleur		Etude de faisabilité avec le SYDEC	10 000
		Gestion arrosage automatique/pluviométrie	60 000
Décret tertiaire			15 000
PADEL		Subvention d'investissement au club de tennis	30 000
Aménagement aire de camping-car			50 000
ZAC du Parc d'hiver		Etudes	40 000
Gestion des feux		devis pour remplacement 2 contrôleurs carrefour +ventilation armoire Papeterie	35 000
CMJ		Projet en cours de définition	10 000
budget participatif		Démarche à lancer au troisième trimestre	50 000
Imprévus			30 000

URBANISME	Etudes, Levé topo, ...	30 000
	Réserves foncières (ou EPFL. Ou autres) voir acquisition Poste de la plage sur 2022 ?	EPFL pour POSTE PLAGE maison Forestière
VILLAGE SPORTS	Etudes, divers	30 000
Participation branchements		30 000
MARCHE COUVERT	Etudes et maîtrise d'oeuvre	38 000
	Travaux Aménagements Divers	100 000
PROG VOIRIE (ou autres...)	Etude Av Abbaye, M. Martin, Av courant	80 000
AV cote ARGENT + rues plage nord suite travaux SEA	Marché lancé fin 2021 travaux 2022 (dont recettes CCM à prévoir)	535 000
RESEAUX et ASSAINISSEMENT	Etudes schéma zonage toute la commune (dossier à suivre y compris aides aux financements)	80 000

Et enfin, le décret tertiaire pour un montant de 15 000€. Il s'agit donc ici d'une convention d'accompagnement du SYDEC qui a été présentée et votée à l'unanimité au précédent conseil municipal le 22 mars dernier. Ce décret entré en vigueur en 2019 et inspiré par la loi ELAN (évolution du logement de l'Aménagement et du numérique) impose la diminution de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire en France en fixant des objectifs d'amélioration de la performance énergétique par palier à horizon 2030, 2040 et 2050. Cette convention a pour objet dans un premier temps de déterminer les sites assujettis et le choix d'une année de référence pour la consommation annuelle de chaque bâtiment. »

Monsieur David PERSILLON :

« Je continue toujours sur le même axe, nous retrouvons 50 000€ au niveau de Lespecier pour l'eau et l'assainissement. Nous avons prévu 30 000€ de subventions d'investissement au niveau du club de tennis pour le montage du padel. Ce sera peut-être moins mais nous avons prévu de nous assurer de la chose. Le projet du tennis a été retenu et risque d'obtenir des subventions plus élevées qu'à l'origine. Nous restons sur les bases que nous avons annoncées.

Nous avons prévu 50 000€ pour l'aménagement de l'aire de camping-car puisque qui dit nouvel opérateur qui va être bientôt choisi dit des travaux à faire.

Nous avons 40 000€ d'inscrits pour des études au niveau de la ZAC du Parc d'Hiver, 35 000€ pour la gestion des feux. A ce sujet, deux contrôleurs sont à remplacer ainsi que la ventilation d'armoire au niveau des feux de la papèterie. Nous allons retrouver 10 000€ pour les projets en cours au niveau des CMJ, 50 000 € pour le budget participatif et 30 000€ d'imprévus.

Avant de conclure, je voudrais remercier tous les agents qui ont participé et le gros travail qui a été effectué pour la réalisation de ces budgets. Et notamment une chose qui n'est pas facile en ce moment à savoir la réalisation des devis et des estimations qui changent malheureusement toutes les semaines. Je remercie donc toutes les personnes qui ont participé et qui m'ont aidé à établir tout ce budget et elles se reconnaîtront. »

Madame Marie-France DELEST :

« Juste quelques mots sur les projets structurants en urbanisme.

- Restructuration urbaine

- Halles
- Entrées de ville (Abbaye, M. Martin, avenue du Courant, ..)

- Planification urbaine

- SDU
- Modifications simplifiées
- Réflexion à engager sur une charte architecturale

- Politique foncière

- Réserves foncières
- Lot n°29 ZAC Hournaills
- Cap Arriou
- Lancement du PLH à l'échelle intercommunale
- Logements saisonniers

Concernant la restructuration urbaine, Monsieur Persillon vous a parlé des Halles et des projets d'entrées de ville. Je n'y reviendrai donc pas. Au sujet de la planification urbaine et des secteurs déjà urbanisés, ça fait quelques temps que nous vous en parlons. Nous sommes en cours de finalisation du dossier à déposer auprès des services de l'État. Nous espérons pouvoir porter à connaissance de la population ces secteurs déjà urbanisés et ces modifications dans le début du mois de juillet. Tout en sachant que nous étions au SCOT et que nos collègues des autres villes et villages en sont juste au choix du cabinet d'étude ou n'ont encore rien lancé. C'était une volonté de Monsieur le Maire d'avancer rapidement sur ce dossier.

La deuxième modification sera toujours pour la déchetterie et de pouvoir commencer les travaux de réaménagement de cet endroit financé par le SIVOM. Comme la déchetterie n'était plus inscrite au PLU et c'est une erreur matérielle, c'est un dossier qui prend quand même beaucoup de temps. Tout cela, juste pour pouvoir inscrire la déchetterie dans notre document d'urbanisme et pouvoir faire les travaux.

Nous allons aussi engager une réflexion pour une charte architecturale car notre PLU n'est pas très directif et nous aimerions pouvoir nous appuyer sur ce type de document lors de l'instruction des dossiers et lorsque les gens se présentent en mairie par rapport à leur projet urbain.

Concernant la politique foncière, durant les années précédentes, il s'agissait plutôt de ventes de terrain. A part le Parc d'Hiver, les réserves foncières de la collectivité sont assez maigres. Nous allons donc voir lors d'un point suivant que nous allons à nouveau essayer de refaire des réserves foncières. Au niveau du lot numéro 29, nous en avons déjà parlé Monsieur Bourdenx, nous n'allons certainement pas assez vite mais c'est le dernier lot. C'est un projet structurant comme vous l'avez dit. Effectivement notre souhait est d'y voir un hôtel et nous espérons que d'ici la fin de l'année nous allons pouvoir finaliser les choses. Il faut parfois prendre le temps, vous avez parlé de retenue, nous aurions bien aimé qu'il y ait la même retenue sur le casino, cela nous aurait évité beaucoup de soucis financiers.

Le cahier des charges est en cours d'écriture pour le site Cap Ariou et nous espérons pouvoir lancer un appel à manifestation d'intérêt d'ici l'été. Nous vous rappelons que nous souhaitons réhabiliter ce site classé et il y aura donc beaucoup de contraintes environnementales. C'est la raison pour laquelle c'est un petit peu long mais nous nous sommes entourés des services de l'État qui nous ont fait un puis un deuxième cahier des charges. Nous allons enfin pouvoir lancer cet appel à manifestation d'intérêt.

Nous sommes toujours en attente de SOLIHA concernant la réhabilitation des logements saisonniers à l'hélistation. C'est une volonté de l'équipe municipale de transformer ce lieu et de d'abord rénover ces 7 logements qu'occupent les nageurs sauveteurs à l'heure actuelle. Il est vrai qu'ils commencent sérieusement à dater. Nous allons pouvoir

réutiliser le hangar de l'hélistation. Nous espérons enfin mettre des conventions en place dans le mois qui vient avec les campings qui sont en DSP afin de mettre du logement saisonnier à disposition. Je vous rappelle qu'il y a le lancement du plan local de l'habitat à l'échelle intercommunale et que ça impactera notre collectivité. Dans celui-ci qui est le 3ème pour la communauté de communes, il y aura aussi ce qui nous paraît très intéressant un plan d'action foncière pour identifier les gisements fonciers et la mobilisation du foncier possible d'ici 2031. Cela nous permettra ainsi qu'au territoire de pouvoir aussi programmer l'intervention de l'EPFL (établissement public foncier des Landes) pour aussi pouvoir aider les collectivités à refaire leur réserve foncière. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Monsieur le Maire et chers collègues, nous arrivons donc ici au terme de la présentation de ce projet de budget 2022, fruit du travail des services, des agents municipaux, du travail de nombre de réunions, de commissions et de commissions extra-municipales. Trois dernières commissions des finances en un mois et demi et puis une réunion de la commission mixte urbanisme et travaux font que nous pouvons vous proposer aujourd'hui un budget mesuré. Mais aussi un budget volontaire qui doit attirer notre attention sur la prudence à avoir sur nos dépenses de fonctionnement, sur la maîtrise de nos charges tout en n'augmentant pas les impôts et en ayant un investissement qui nous permet de faire dès cette année un programme en auto financement. Ce qui nous permet de faire un programme d'investissement de 2 900 000€ et de s'autoriser dans le courant de l'année par décisions modificatives des recours à des subventions voire à des cessions pour avoir de belles perspectives pour les prochaines années. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette présentation et pour l'investissement de tous. Une présentation de tous les services est une première en conseil municipal. Nous avons une vue d'ensemble. En tous cas, moi j'ai apprécié cette présentation. Même si ça peut paraître long mais au moins nous rentrons au fond des choses et nous n'avons pas de litanie de chiffres. Nous voyons ce qui se fait avant d'avoir les chiffres. C'est donc intéressant. Je vais donc laisser la parole si quelqu'un souhaite intervenir sur la présentation de ce budget. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire :

« C'est un budget particulier dans le fait que nous sommes dans une situation compliquée. Nous ne savons pas à quel taux va finir l'inflation. Nous ne savons pas combien de temps va durer le conflit en Ukraine qui génère cette inflation. Il y a beaucoup d'interrogations.

Comme l'a dit Monsieur Persillon, nous chiffrons des investissements mais cela varie toutes les semaines non pas à la baisse mais plutôt à la hausse.

Il faudra donc peut être réajuster en cours d'année mais je pense que tout le monde en est conscient.

Notre priorité est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement parce que comme vous l'avez vu sur les comptes administratifs, c'est cela qui va générer notre capacité de financement des investissements. Il ne faut donc pas que nous dérapions sur la partie dépenses de fonctionnement. Il faut maîtriser et dépenses de fonctionnement courant et la partie charges de personnel sachant que suivant le Président qui sera élu, ce ne sera pas la même chose. Je souhaite plutôt que nous allions plutôt vers une augmentation du point d'indice comme l'a proposé un certain candidat.

Voici le budget et s'il n'y a pas d'intervention, je propose de passer au vote. »

Monsieur le Maire soumet la question du budget primitif 2022 de la ville de Mimizan au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITÉ (sur 21 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 Abstentions : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur CONSTANS Pierre)

>d'opter pour un vote par chapitres,

>d'approuver le budget primitif 2022 présenté en séance qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Le rapporteur expose :

« Concernant les budgets annexes, le budget de la forêt sur lequel va intervenir Monsieur Alquier, s'équilibre donc pour le fonctionnement à 314 940€ et à 226 500 € pour l'investissement. »

Monsieur Ivan ALQUIER :

« Je vais donner quelques précisions et quelques explications. Bien évidemment, derrière les chiffres il y a des agents et des actions. Donc, c'est aussi pour moi l'occasion de remercier les agents du service forêt et du service environnement pour leur implication très forte dans les missions qu'ils exercent mais aussi de préciser que là aussi le budget a été fait avec leur participation.



Recettes fonctionnement	
Libellé	Montant
Produits des services (70)	90 000,00
Excédent reporté (002)	224 940,05
TOTAL	314 940,05

Dépenses fonctionnement	
Libellé	Montant
Charges générales (011)	84 000,00
Autres charges de gestion (65)	5 000,00
Charges financières (66)	1 000,00
Charges exceptionnelles (67)	10 000,00
Dépenses imprévues (022)	17 716,63
Amortissements (042)	30 000,00
Virement investissement (023)	167 223,42
TOTAL	314 940,05

Recettes investissement	
Libellé	Montant
Virement investissement (021)	167 223,42
Amortissements (040)	30 000,00
Excédent reporté (001)	29 276,58
TOTAL	226 500,00

Dépenses investissement	
Libellé	Montant
Capital des emprunts (16)	1 500,00
Immobilisations corp (21)	225 000,00
TOTAL	226 500,00



*(

La volonté est bien de consolider ce service, d'où la décision une année de plus de ne pas faire de reprise d'excédent au titre du budget principal de la commune. Ce qui permet donc une politique d'investissement ambitieuse que ce soit au profit des infrastructures ou au profit du matériel nécessaire à l'exploitation de notre forêt communale.

A titre d'exemple, la réfection de la piste de Jouane est prévue qui sera donc au bénéfice des utilisateurs qu'ils soient professionnels ou particuliers. Nous mettrons également des dispositifs tentant à limiter la vitesse. Ce qui évitera une dégradation rapide de ces aménagements.

Il est aussi prévu la création et la reprise de nombreux fossés. Notamment sur le secteur de l'aérodrome et à d'autres endroits ainsi que des replantations qui sont liées au cycle d'exploitation des parcelles. Là encore, sur le secteur de l'aérodrome mais aussi au niveau de la maison de retraite.

Il est aussi prévu d'investir dans du matériel notamment un tracteur neuf qui va remplacer un tracteur existant et qui permettra donc d'effectuer de nombreux travaux forestiers sur les parcelles communales. Je souhaiterais également rappeler que le fort excédent reporté de 224 000 € tient compte des ventes de 2021. Celles-ci représentaient un montant de 285 000€. Ceci est bien sûr dû à un cours très élevé du prix du bois mais aussi à une cause conjoncturelle que je le souhaite ne se reproduira pas. Il s'agit de l'incendie du mois d'août 2021. Il y a donc eu une vente de bois qui a pu se faire dans de pas trop mauvaises conditions et là encore grâce à une forte implication des services. Cela représente à un peu près 85 000€ qui n'auraient pas dû arriver. Ce qui fait donc ce montant de vente important en 2021.

Sans vouloir renier la vocation économique de notre forêt communale, nous nous engageons dans différentes actions visant à expérimenter sur certaines parcelles sensibles et notamment celles au bord du lac. Ce sont des actions de diversification des essences afin de favoriser la biodiversité et de participer à l'anticipation des effets du réchauffement climatique.

A cet égard et pour parler de la forêt, je voudrais encore citer ce qui est fait de manière transversale avec le Service Enfance, le service environnement et bien sûr l'agenda 21. Il s'agit de la forêt pédagogique qui démontre depuis qu'elle a été engagée, que c'est un moyen intéressant de sensibiliser les écoliers de Mimizan à l'aspect économique et écologique de notre forêt landaise.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements plus précis sur les chiffres. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question du budget primitif 2022 – Budget annexe – Exploitation forestière au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ d'opter pour un vote par chapitres,

➤ d'approuver le budget primitif 2022 présenté en séance qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Le rapporteur expose :

« A partir de la diapositive suivante et du document qui vous a été adressé, vous avez donc le budget annexe de la ZAC des hournails avec des dépenses réelles qui s'élèvent à 317 000€. Celles-ci sont constituées des achats et

matériels ou équipement pour 300 000 €, des charges financières pour 17 000€, des recettes réelles bien qu'il reste donc le lot 29 à vendre. L'estimation d'ailleurs de ce lot va quand même peut-être nous permettre de nous poser les bonnes questions à un moment donné sur le remboursement du capital ou pas qui reste sur ce budget. Le résultat de fonctionnement reporté est repris hauteur de 25 294,26€ ainsi les 634 000€ sur l'investissement. Sur ce budget annexe, c'est donc surtout une comptabilité opération de stock qui vous est proposée au vote ce soir. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question du budget primitif 2022 – Budget annexe – Zac des Hournails au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 21 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur CONSTANS Pierre)
➤ d'opter pour un vote par chapitres,
➤ d'approuver le budget primitif 2022 présenté en séance qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Le rapporteur expose :
« Je vous propose de passer au budget annexe de la ZAC du parc d'hiver avec la diapositive que vous avez à l'écran ainsi que la maquette comptable.
Donc en recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 153 418,39€ et 1 237 336,78€ en investissement qui tient compte donc du remboursement du capital notamment pour une inscription hauteur de 45 000€. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question du budget primitif 2022 – Budget annexe – Zac du parc d'hiver au vote de l'Assemblée qui décide à la MAJORITE ABSOLUE (sur 27 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé, Monsieur CONSTANS Pierre)
➤ d'opter pour un vote par chapitres,
➤ d'approuver le budget primitif 2022 présenté en séance qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Le rapporteur expose :
« Pour budget annexe du Parnasse pour 2022 et donc à partir du document qui est projeté. Il s'agit d'un montant de 427 636,57€ en dépenses et en recettes, avec notamment donc une subvention du budget principal à hauteur de 250 000€ comme évoqué tout à l'heure ainsi que l'excédent reporté de 19 926€ qui font donc 69 000€ de plus pour ce budget. Et nous espérons une offre culturelle et un programme intéressant pour les mimizannais. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question du budget primitif 2022 – Budget annexe – Parnasse au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)
➤ d'opter pour un vote par chapitres,
➤ d'approuver le budget primitif 2022 présenté en séance qui s'équilibre en dépenses et en recettes

6- Subvention au CCAS

Rapporteur : Yves SERVETO
Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)
Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :
« Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 580 000€ don 400 000 € au titre des difficultés financières constatées sur le budget du CCAS. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ d'attribuer au CCAS d'une subvention de 580 000 euros dont 400 000 euros au titre des difficultés financières constatées sur le budget du CCAS (projet immobilier/prêt différé /FCTVA)

7- Subvention au Parnasse

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 250 000€ pour le budget du Parnasse. Ces 250 000€ viennent compléter l'excédent de fonctionnement à fin 2021 d'un peu plus de 19 000€.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ d'attribuer une subvention de 250 000 euros pour le budget du Parnasse. Ces 250 000 euros viennent compléter l'excédent de fonctionnement à fin 2021 d'un peu plus de 19 000 euros. Cette subvention permet ainsi à la Ville de Mimizan de proposer une nouvelle programmation culturelle.

8- Vote des taux d'imposition communale 2022

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : LA MAJORITE ABSOLUE (sur 27 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 CONTRE : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Lors de la construction du budget 2021 et compte tenu de la situation financière de la collectivité, parallèlement aux contraintes imposées aux élus et aux services dans la gestion des dépenses de la collectivité, un effort a été demandé aux contribuables mimizannais. Le conseil municipal avait ainsi approuvé une augmentation des taux d'imposition à hauteur de 10%.

Les efforts conjugués ayant permis d'amorcer une tendance à l'amélioration de la situation financière, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Au regard de l'état 1259 de notification des bases pour 2022, dont vous avez été destinataires, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Et donc de maintenir à 37,94 % les taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 60,17 % la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'état 1259 taille fait par ailleurs mention des ressources fiscales.

Il est donc proposé au Conseil municipal de reconduire en 2022 les taux votés par la commune en 2021. »

Monsieur le Maire :

« Nous proposons donc de reconduire les taux et je rappelle que nous avons également reconduit les tarifs de 2021 à 2022. Nous n'avons rien touché au niveau tarifs et là, nous vous proposons de ne pas toucher aux taux d'imposition. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à LA MAJORITE ABSOLUE (sur 27 suffrages exprimés : 21 voix POUR et 6 CONTRE : Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame AMESTOY Katia, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame ANDUEZA, Monsieur PONS Guy, Madame BOURREL Elodie)

➤ de reconduire en 2022 les taux votés par la commune en 2021, à savoir 37,94 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et 60,17% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

9- Durées d'amortissement des biens acquis en 2021

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX

Monsieur le Maire :

« C'est une délibération générale que nous n'aurons plus à reprendre. »

Le rapporteur expose :

« Chaque année, il était proposé de voter une délibération concernant les durées d'amortissement.

En application du CGCT et surtout de la nomenclature M14, à partir du tableau qui vous a été transmis, dans le corps de cette délibération, il vous est proposé :

- De confirmer les durées d'amortissement. Il n'y aura donc plus lieu de revenir sur ces durées.

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	5 ans
Voiture	5 à 10 ans
Camion et véhicule industriel	10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Autres installations matériels et outillage	
Mat INFRA bandeaux	5 ans
Piquets encrage et panneaux	8 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Fonds de concours	15 ans
Fonds versés aux groupements	15 ans
Subvention OPAH	5ans

- De décider que le seuil de la faible valeur en deça duquel les biens s'amortissent sur un an est fixé à 500 euros
- D'utiliser le mode d'amortissement linéaire
- De décider que les durées d'amortissement déterminées ci-dessus sont applicables à compter de ce jour pour toute nouvelle acquisition sur la durée du mandat. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Arnaud BOURDENX :

« Justement, j'avais une interrogation. Est-ce que dans le détail des textes le choix est quand même donné ? Concernant l'amortissement, ce n'est pas directif. Je ne me rappelle pas précisément du sujet mais il me semble bien quand même qu'il y a une autonomie de décision. Ce sont des fourchettes qui sont données en années mais que nous pouvons tout de même choisir. Nous sommes bien d'accord ? C'est bien vous qui avez choisi parmi une fourchette en tout cas en ce qui concerne certains sujets. »

Monsieur Yves SERVETO :

« Je dirais que nous avons repris les durées d'amortissement que vous aviez adoptées. Et plutôt que de reprendre une délibération tous les ans, nous vous proposons en application de la M14, une délibération qui doit être prise en début de mandat et après nous ne la bougeons plus. »

Monsieur le Maire :

« Pour répondre et afin de compléter, oui il s'agit une instruction avec des durées qui sont données mais nous avons l'autonomie de faire autrement. Ce sont quand même des données qui sont transmises et validées mais qui sont des références.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération à savoir qu'en deçà de 500€ nous n'amortissons pas et enfin de décider des durées d'amortissement qui vous sont proposées.

Je vous propose de passer au vote. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ **De fixer ainsi la durée d'amortissement des biens présentés ci dessus**

➤ **De dire que le seuil de la faible valeur en deçà duquel les biens s'amortissent sur un an est fixé à 500 euros**

➤ **D'utiliser le mode d'amortissement linéaire**

➤ **De dire que les durées d'amortissement déterminées présentées en séance sont applicables à compter de ce jour pour toute nouvelle acquisition.**

10- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « cuisine centrale »

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Monsieur le Maire :

« Je voudrais juste intervenir parce qu'il y a une petite erreur au point 14, un mauvais copié collé comme nous le disons. A la page 28, il faudra décider la création d'une autorisation de programme de l'opération de l'arrosage automatique et non du marché couvert. »

Le rapporteur expose :

« L'autorisation de programme qui vous est proposée à la délibération numéro 10, est concernant la cuisine centrale avec une estimation à hauteur de 250 000€ sur les différents travaux et remplacement de matériels « lourds » sur la cuisine centrale et les sites satellites. Des crédits de paiement en hauteur de 65 000€ en 2022, de 50 000€ en 2023, de 50 000€ en 2024, 50 000€ en 2025, 35 000€ en 2026. Le financement prévisionnel c'est donc le fonds de compensation de la TVA et l'autofinancement donc à hauteur de 250 000.

Il vous est donc proposé de décider la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération cuisine centrale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. »

Montant TTC	AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
OPERATION CUISINES CENTRALES	250 000	65 000	50 000	50 000	50 000	35 000
FINANCEMENT PREVISIONNEL	FCTVA			AUTOFINANCEMENT		
				250 000		

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- De créer une Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération « Cuisine centrale » telle que présentée ci dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

11- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « réhabilitation et rénovation sur bâtiments »

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre des réhabilitation et rénovations sur les bâtiments, une autorisation hauteur de 1 000 000€ étalées de 2022 à 2026 et dont vous avez le détail. Le financement prévisionnel donc se fera par fonds de compensation de la TVA et autofinancement. Bien entendu, dans le respect d'une autorisation de programme, chaque année, nous devons rendre compte et nous pourrons réajuster le programme selon l'évolution des travaux. Il est donc proposé au conseil municipal de décider la création d'une autorisation de programmer crédit paiement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. »

Montant TTC	AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
OPERATION REHABILITATION RETARD SUR BATIMENTS	1 000 000	150 000	175 000	195 000	200 000	280 000
FINANCEMENT PREVISIONNEL	FCTVA			AUTOFINANCEMENT		
				1 000 000		

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- De créer une Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération Réhabilitation et rénovation sur bâtiments telle que présentée ci dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

12- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « réhabilitation et rénovation sur voiries »

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Il s'agit d'une proposition d'une autorisation de paiement concernant la réhabilitation et des retards ou rénovations sur les voiries à hauteur de 1 000 000€ de 2022 à 2024. Vous avez le détail pour les 3 années avec un financement par fonds de compensation de la TVA et autofinancement. Il est donc au conseil municipal de décider la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. »

Montant TTC	AP	CP2022	CP2023	CP2024
OPERATION REHABILITATION RETARD SUR VOIRIES	1 000 000	375 000	435 000	190 000
FINANCEMENT PREVISIONNEL	FCTVA		AUTOFINANCEMENT	
			1 000 000	

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix pour)

➤ **De créer une Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération Réhabilitation et rénovation sur voirie telle que présentée ci dessus**

➤ **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

13- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « marché couvert »

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Nous sommes donc sur l'autorisation de programme qui est une nouvelle opération concernant le marché couvert et pour lequel nous avons délibéré lors du dernier conseil municipal. Une autorisation à hauteur de 337 350€ avec un crédit de paiement en 2022 de 137 350€, 7 350 € concernant des imprévus, 30 000€ concernant les études et 100 000€ les premiers travaux comme expliqué tout à l'heure sur la fin de l'année et 200 000€ pour 2023. Le financement se fera par fonds de compensation de la TVA ou autofinancement tout en vous précisant qu'en fonction de retours en matière de subventions, nous serons amenés à adapter cette APCP. Il est donc proposé au conseil municipal de décider de la création d'une autorisation de paiement pour le marché couvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. »

Montant TTC	AP	CP2022	CP2023
OPERATION MARCHE COUVERT	337 350	137 350	200 000
FINANCEMENT PREVISIONNEL	FCTVA		AUTOFINANCEMENT
			337 350

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ **De créer une Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération « Marché couvert » telle que présentée ci dessus**

➤ **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

14- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « installation arrosage automatique »

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Il s'agit de la création d'une autorisation de programme qui vous a été expliquée il y a quelques instants par Madame Weber. Dans le cadre de la démarche Agenda 21, le programme d'arrosage automatique de 110 000€, avec 60 000€ en 2022 et 50 000€ sur le début d'année 2023. Le financement sera réalisé par le FCTVA et autofinancement. Comme évoqué tout à l'heure, nous pourrions ajuster les financements en fonction des accords de subvention dans le courant de l'année. Il est donc proposé au conseil municipal de créer l'autorisation de programmer de crédits de paiement pour ce programme et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. »

Montant TTC	AP	CP2022	CP2023
OPERATION INSTALLATION	110 000	60 000	50 000

ARROSAGE AUTOMATIQUE			
FINANCEMENT	FCTVA	AUTOFINANCEMENT	
PREVISIONNEL		110 000	

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- De créer une Autorisation de Programme et crédits de paiement pour l'opération « installation arrosage automatique » telle que présentée ci dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

15- Création d'une Autorisation de Programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération « programme d'accessibilité »

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix pour)

Questions/Observations : Katia AMESTOY

Le rapporteur expose :

« Nous sommes sur l'autorisation de Programme concernant l'accessibilité et dont vous avez le détail. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser cette autorisation de programme et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. »

Montant TTC	AP	CP2021	CP2022	CP2024	CP2025	CP2025
OPERATION PROGRAMME ACCESSIBILITE	285 000	7 320	60 000	75 000	75 000	67 680
FINANCEMENT	FCTVA			AUTOFINANCEMENT		
PREVISIONNEL				285 000		

Monsieur le Maire :

« C'était une autorisation de programme qui était déjà en cours et que nous modifions de 5 000€. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame Katia AMESTOY :

« Je voulais simplement dire que nous n'avons pas du tout les mêmes chiffres sur le projet du conseil et sur le tableau affiché. Quels chiffres sont les bons ? Ceux que nous avons en notre possession ou ceux décrits au tableau ? »

Monsieur Yves SERVETO :

« Nous allons prendre ceux qui sont au tableau. Il y a effectivement une petite erreur de plume. Nous avons réellement payé 7 320 € sur 2021. Dans les restes à réaliser de 2021/2022, nous avons le delta que vous aviez sur le document qui vous a été envoyé à hauteur de 29 448€. Nous avons donc rectifié cette petite erreur de plume avec les services tout à l'heure. Donc à partir de 2022 jusqu'à 2025, nous avons lissé l'ensemble des crédits et tenu compte de ces restes à réaliser. Ce qui fait toujours une opération à 285 000€. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser. C'est donc ce qui est à l'écran qui doit être validé. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix pour)

- D'approuver la modification de l'Autorisation de Programme et crédits de paiement du programme d'accessibilité telle que présentée ci dessus
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

16 - Fana Manga – programme 2022 – demande de subvention

Rapporteur : Annabel OLHASQUE

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« La médiathèque souhaite soumettre au conseil municipal son programme du festival des journées Fana'Manga pour l'année 2022. Cette programmation fait l'objet d'une demande de subvention de Monsieur le Maire auprès du Conseil départemental des Landes qui doit être autorisé par le Conseil Municipal.

Ce festival existe depuis 2004 et est le seul festival manga des Landes. Au fil des années, la médiathèque de Mimizan est devenue le pôle ressource « manga » du département.

Vous avez dans les documents joints le programme du festival ainsi que le plan de financement.

Ce programme fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental des Landes comme indiqué dans le tableau prévisionnel.

Dépenses	
Prestations	Prix
Ateliers Fanamanga	520,00 €
Intervenants	5 137,87 €
Hébergement - Déplacement	1 376,72 €
Communication	944,38 €
TOTAL	7 978,97 €
Recettes	
Conseil Départemental	3 590,54 €
Mairie de Mimizan	4 388,43 €
TOTAL	7 978,97 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le programme et le plan de financement du festival Fana'Manga et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Landes. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ **D'approuver le programme et le plan de financement du festival Fana Manga pour 2022 tel que présenté ci dessus**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes**

17- Médiathèque - Programme animation Itinéraires 2022 - demande de subvention

Rapporteur : Annabel OLHASQUE

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Monsieur le Maire :

« Nous vous avons mis des documents sur table parce qu'il y a eu partie de la délibération qui a été coupée. C'était juste sur le plan de financement et sur les animations proposées. Il s'agit ici d'une demande de subvention. »

Le rapporteur expose :

« La médiathèque municipale souhaite soumettre au conseil municipal son programme des animations itinéraires pour l'année 2022. La thématique choisie par la médiathèque départementale des Landes et l'enjeu de l'information au cœur d'itinéraire 2022. La médiathèque soutient une programmation éclectique et pour tous les âges. Ce programme fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Landes comme indiqué dans le tableau de financement.

Dépenses	
Prestations	Prix
Image mensongère	273,63 €
Traqueurs d'infox	206,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le programme et le plan de financement de l'animation itinéraire 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Landes. »

Monsieur le Maire :

« Vous avez donc le montant des dépenses pour 829 € et des recettes. Une subvention de 414€ est demandée au Département ».

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤D'approuver le programme et le plan de financement de l'animation Itinéraires pour 2022 tel que présenté en séance

➤D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes

18- Tarif – gratuité arènes – bal des Restos du cœur – 25 juin 2022

Rapporteur : Annabel OLHASQUE

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« L'antenne des Restos du Cœur de Mimizan a posé sa candidature avec l'accord de l'équipe municipale pour être le lieu d'accueil de l'évènement départemental du bal des restos.

Le dossier a été retenu et les arènes de Mimizan verront se dérouler le bal des restos le samedi 25 juin prochain.

Cet évènement à but caritatif (l'argent sera réparti aux restos du cœur du département) verra se produire 3 DJ différents qui joueront de la musique de 21h à 1h du matin.

Une partie restauration rapide (tenue par une association) se tiendra sur l'esplanade des arènes de 18h à 21h.

Afin de soutenir cet évènement il est proposé au Conseil municipal de voter la gratuité des arènes pour l'organisation du Bal des Restos du Cœur prévu le 25 juin 2022. »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Olhasque. Nous pouvons préciser que c'est aussi le jour de la fête de la musique et qu'il y a eu un échange et un accord avec le comité des fêtes et les organisateurs du bal des restos. Il y aura donc une programmation commune. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ **De voter la gratuité des arènes pour l'organisation du Bal des Restos du Cœur prévu le 25 juin 2022.**

19- Cession à la Communauté de Communes de Mimizan du bâtiment de l'ex Centre Médico Social à Mimizan

Rapporteur : Marie-France DELEST

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Avec le transfert des compétences et le développement de son patrimoine, la Communauté de communes de Mimizan a eu besoin d'étendre ses locaux, notamment pour recevoir le public. C'est ainsi qu'elle a installé à titre provisoire un algeco dans la continuité du bâtiment du siège afin de répondre à ses besoins immédiats de bureaux. Actuellement, cet algeco accueille huit personnes correspondant à la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement.

Suite au déménagement du CIAS vers le bâtiment réhabilité de l'ex-pôle emploi, et dans le cadre des réflexions sur l'extension de son siège, la CCM a souhaité mettre un terme à cette situation provisoire. Ce déménagement permettrait aussi d'accueillir du public, notamment dans le cadre de la politique « PRECORENO » engagée par la CCM et dans le cadre de sa mission d'accueil et d'accompagnement des entreprises du territoire. Il a reçu un accueil favorable du CHSCT.

Depuis deux années, cette opération de rénovation se heurte aux incertitudes relatives à l'état réel du bâtiment ancien. Plusieurs diagnostics techniques réalisés par la CCM (OTCE, novembre 2019) et la Commune (Veritas, août 2021) ont mis en avant la nécessité de réaliser d'importants travaux de confortement du plancher du 1^{er} étage notamment, mais aussi de l'électricité. D'autres rénovations comme la peinture et l'électricité apparaissent incontournables avant d'installer de nouveaux occupants dans les lieux.

En mars 2022, le coût d'une première phase de travaux de réhabilitation de ce bâtiment a été estimé à 208.000 € HT, hors travaux reprise du balcon, de la toiture et ravalement qui viendraient dans une seconde phase.

Parallèlement, après deux années de négociation avec la CCM sur le prix d'une cession de ce bâtiment compte tenu de l'ampleur des travaux à y réaliser, la Commune de Mimizan a confirmé par courrier du 20 janvier 2022 son accord pour une cession au prix de 115.000 € HT. Ce prix résulte d'une première estimation des Domaines du 6 mai 2019 à 350.000 €, confirmée le 24/03/2022, diminué du montant d'une enveloppe globale de travaux estimée à un forfait de 235.000 € HT (première et seconde phases confondues).

Sur ces bases, il est proposé au Conseil municipal :

- De céder à la Communauté de Communes de Mimizan l'ex centre médico-social pour un montant de 115.000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes dans le cadre de cette acquisition.

Ce projet de cession a été vu lors de la dernière commission commune de travaux et d'urbanisme et a été accepté par l'ensemble des membres présents de la commission.

Je voudrais juste dire que la vente de ce bâtiment à une autre collectivité qui est la CCM permettra de garantir au maintien de celui-ci qui a une histoire. Nous le confions donc à la CCM. »

Monsieur le Maire :

« Pour compléter, la communauté de communes a voté à l'unanimité pour l'acquisition à ce prix-là de ce bâtiment la semaine dernière. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

➤ **De céder à la Communauté de Communes de Mimizan l'ex centre médico-social pour un montant de 115.000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;**

➤ D'autoriser le Maire à signer tous les actes dans le cadre de cette acquisition.

20- Création emplois saisonniers 2022

Rapporteur : Florence POUYDEBASQUE

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Vous trouverez les propositions de créations de postes pour la saison 2022 concernant :

- L'ouverture des A.L.S.H. du Bourg et de la Plage,
- Les renforts des services intendance, enfance/jeunesse, voirie, fêtes et cérémonies,
- Le renforcement du service de la police municipale,
- La surveillance des baignades sur les plages.

Cette année, comme en 2021, les besoins ont été évalués dans un souci de recherche d'économies (durée des contrats, quotité de travail, nombre de postes...).

Le "Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations", qui se poursuit en 2022, a également un impact sur le coût des saisonniers suite au reclassement des grilles indiciaires de l'ensemble des cadres d'emplois au 1^{er} janvier 2022.

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 387 576€ (montant réalisé en 2021 de 381 728€). Soit pour un total de 65 postes.

SAISONNIERS 2022						
GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	SERVICE	Nombre de postes	Echelle de rémunération	Echelon	Indice Brut
POLE VIE LOCALE ET SPORTIVE						
Adjoint technique	C	GOLF	1	C1	1er	367
TOTAL			1			
POLE ACTION EDUCATIVE						
Adjoint d'animation	C	JEUNESSE	8	C1	1er et 4ème	367 et 371
TOTAL			8			
POLE EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE						
Adjoint technique	C	SERVICE ENVIRONNEMENT	12	C1	1er	367
		CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1			
TOTAL			13			
POLICE MUNICIPALE						
Adjoint administratif	C	Agent de surveillance de la voie publique	4	C1	1er	367
Educateur des APS	B	SECURITE PLAGES	39	1 ^{er} grade	du 1 ^{er} à 9ème	372 à 500

TOTAL		43			
TOTAL GENERAL		65			

Il est proposé au Conseil

- de créer les emplois saisonniers tels que présentés ci-dessus
- d'inscrire les budgets nécessaires au budget de la ville »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- De créer les emplois saisonniers tels que présentés ci dessus
- D'inscrire les budgets nécessaires au budget de la ville

21- Réorganisation des services et mutualisation – création des services communs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Katia AMESTOY et Elodie BOURREL)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Pendant la présentation du budget, Monsieur Serveto nous a grandement parlé de la réorganisation des services. Je vais donc essayer de ne pas tout lire.

La démarche concernant la mutualisation et la réorganisation des services a été entreprise dès notre installation dans le but d'une amélioration des services et pour une meilleure efficacité de l'action publique. Cette mutualisation des services avec la Communauté de Communes faisait partie de notre programme de campagne marquant notre volonté d'assainir nos finances et de travailler au sein et pour la communauté de communes. Elle permet de rationaliser les services, de spécialiser certains agents et donc une montée en compétence des équipes. Cette mutualisation était en place lors de la création de la Communauté de Communes puis abandonnée en 2014. Il s'agit d'un retour à un fonctionnement qui a démontré toute son efficacité par le passé. Cette nouvelle organisation validée par l'ensemble des Maires puis au niveau du Conseil communautaire permettra également d'apporter des services aux communes. C'est bien suite à l'expression des besoins par les communes et la Communauté de communes que deux recrutements seront nécessaires : l'un concernant un poste chargé de prévention des risques professionnels et l'autre chargé de la commande publique. Ces postes mais aussi les services communs créés entre la commune et la communauté de communes pourront être sollicités par les différentes communes. Les prestations seront alors remboursées et seront facturées. C'est bien une amélioration du service rendu dans nos collectivités qui est prise en compte.

Cette mutualisation des services peut prendre plusieurs formes, de la prestation de service à la forme la plus intégrée de services communs.

C'est ainsi que nous proposons la création de 6 services communs. Vous avez vu tout à l'heure 5 services communs sur la diapositive mais il faut aussi intégrer le service commun de la direction générale.

Le premier service concerne de la direction générale avec une DGS mutualisée à 50% et un Directeur général adjoint chargé de la contractualisation, coopération mutualisée, développement économique, numérique, communication, participation citoyenne qui sera donc sur la commune de 50 % et 50% sur la Communauté de communes puis une Directrice générale adjointe chargée des ressources humaines, commande publique, secrétariat général, des assemblées et procédures administratives qui sera à 60 % sur la commune et 40 % pour la Communauté de communes. Il y a plus de travail sur la commune en ce qui concerne le service administratif.

Puis cinq services communs qui concernent donc les services supports avec les finances, les ressources humaines, la commande publique, l'informatique et la communication.

Donc une convention de mise en place de ces services vous a été communiquée. Elle définit les termes et les engagements des parties, l'organisation et les conditions de travail des agents, les modalités et le financement de ces services. Il est également proposé de créer un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi et le fonctionnement des services communs. Il serait composé de deux élus et de deux représentants du personnel par collectivité.

Avant de terminer, je voudrais saluer la démarche engagée par notre Directrice générale des services qui sera mutualisée, madame Letanoux mais aussi aux agents qui ont participé. Je pense notamment à Laure Girard qui a

été très sollicitée sur la partie financière et fait toutes les études afin de voir comment chaque collectivité sera impactée ainsi que les services communs. Une démarche donc basée sur une large concertation, marquée par de nombreuses réunions entre les élus, les agents et les délégués du personnel mais aussi par des entretiens individuels. Une démarche longue et chronophage mais qui a permis de rassurer, d'expliquer et d'avoir une adhésion. Une adhésion se soldant par une validation de l'ensemble des Maires, des comités techniques des deux collectivités à l'unanimité et du Conseil communautaire la semaine dernière.

Cette démarche ne s'arrête pas là. Des réunions entre secrétaires de mairie et responsables techniques ont été initiées. Elles permettent de mettre du lien entre les différentes collectivités mais aussi de proposer de futures mutualisations. Il y a actuellement un travail sur le partage de matériel en cours.

Pour finir et comme je l'ai dit en introduction, nous validons ici avec cette délibération une promesse de campagne que nous avons faite et nous répondons aussi à une des recommandations de la chambre régionale des comptes. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 25 suffrages exprimés : 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Katia AMESTOY et Elodie BOURREL)

➤ **D'approuver la proposition d'organisation et de mutualisation des services dont la création de services communs telle que proposée en séance et décrite**

➤ **D'approuver la création des services communs :**

- **auprès de la commune pour La Direction générale, Les ressources humaines et la prévention, l'hygiène et la sécurité au travail / L'informatique et les technologies de l'information et de la communication/ La communication et la participation citoyenne**
- **auprès de la communauté de communes pour Les finances, la prospective et le contrôle de gestion / La commande publique et les affaires juridiques**

➤ **D'approuver les termes de la convention de mise en place des services communs et ses annexes, présentés en séance**

➤ **D'approuver la composition du comité de pilotage telle que proposée et de désigner les deux représentants élus à savoir : Monsieur le Maire et Monsieur SERVETO Yves**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise en place des services communs et ses annexes, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la réorganisation de services.**

Madame Katia AMESTOY :

« Je m'abstiens parce que j'aurais souhaité qu'un membre de l'opposition fasse partie de ce comité de pilotage. Cela aurait été plus logique afin de tout pouvoir valider avec vous après. »

Monsieur le Maire :

« Ne vous inquiétez pas, il y aura de la transparence et nous vous tiendrons informés. Ici, il s'agit plutôt de travailler sur les flux et les heures de travail. Il y a tout cela à voir mais aussi comment se passe cette mutualisation dans un premier temps. Il y aura des conséquences financières dans un sens ou dans l'autre et il faudra rendre compte à un moment donné.

Madame BOURREL vote-t-elle comme vous puisque vous avez un pouvoir ? »

Madame AMESTOY :

« Oui »

22- SEVERINI – vente bande de terrain – allée du Raz

Rapporteur : Marie-France DELEST

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Par délibération en date du 21 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé de vendre à la société SEVERINI la parcelle cadastrée section AN n°161 d'une contenance de 4 971 m2 pour un montant de 264 000 euros. Par délibération du 14 décembre 2021, cette même société a été autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un programme immobilier.

Par courrier en date du 21 mars 2022, la société SEVERINI a sollicité la collectivité pour la cession d'une bande de terrain sur la parcelle communale cadastrée section AN n°62 située allée de Carquebin. Cette bande de terrain jouxte la parcelle AN n°161 de près de 5 000m2 que le conseil a décidé de céder à cette même société. Cette demande est motivée par le fait que certaines places de stationnement sont situées hors assiette foncière du projet réalisé sur la

parcelle acquise. Afin d'être conforme à la réglementation, il serait nécessaire que soient incorporées au sein de l'opération une bande de terrain supplémentaire afin de pouvoir créer un nombre suffisant de places de stationnement par rapport au plan local d'urbanisme. Le besoin porterait sur une surface de 421 m2 en plus du terrain initial. En contrepartie de cette acquisition, la société s'engage à réaliser des aménagements paysagers sur cette zone ainsi que sur le domaine public attenant, dont les modalités seront définies en conformité avec la collectivité et le bailleur propriétaire de la parcelle voisine et dont les locataires utilisent les stationnements.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder à la SAS SEVERINI domiciliée 61, rue Jean Briaud à Mérignac (33700) une bande de terrain d'une surface de 421 m2 issue de la parcelle d'origine cadastrée section AN n°162
- de préciser qu'en contrepartie de cette cession la SAS SEVERINI s'engage à réaliser des aménagements paysagers
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition

Je souhaiterais juste vous rappeler que sur cette opération, il y aura 10 logements sociaux et 42 logements sur plusieurs bâtiments différents. Donc effectivement, pour ces places de stationnement, nous vous demandons d'accepter cette vente de terrain. Ce point a été vu lors de la commission urbanisme et travaux. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **De céder à titre gratuit à la SAS SEVERINI domiciliée 61, rue Jean Briaud à Mérignac (33700) une bande de terrain d'une surface de 421 m2 issue de la parcelle d'origine cadastrée section AN n°162**
- **De préciser qu'en contrepartie de cette cession la SAS SEVERINI s'engage à réaliser des aménagements paysagers**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette acquisition**

23- Immeuble ONF avenue Maurice Martin – droit de priorité

Rapporteur : Marie-France DELEST

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX

Le rapporteur expose :

« Par courrier en date du 21 mars 2022 reçu en Mairie de Mimizan le 22 mars 2022, la Direction Départementale des Finances Publiques a fait part de son intention de céder l'immeuble cadastré G n°28 situé au 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan. Ce bien est constitué d'une maison sur une parcelle de 2 396 m2. La valeur vénale de ce bien a été déterminée par les services du Domaine à 310 000 euros.

En application des articles L.240-1 à 3, L.300-1, et L.213-3 du Code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal de saisir cette opportunité et d'exercer le droit de priorité de la commune sur ce bien. En effet, la commune de Mimizan subit aujourd'hui un déficit important de logements à l'année et ne peut accueillir les actifs arrivant sur le territoire. Des objectifs importants en matière de politique de logements vont être déterminés dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH de la Communauté de Communes intégrant ces enjeux. Parallèlement à cette politique d'habitat, la commune souhaite également assurer le développement et l'animation de Mimizan Plage pour faire vivre la cité balnéaire à l'année.

Ainsi, un projet de réhabilitation des halles et d'aménagement de la Place du marché a été lancé afin de constituer un pôle commerçant dynamique ouvert à l'année.

Par conséquent, au vu de ces objectifs, la commune souhaite exercer son droit de priorité sur le bien visé ci-dessus. Le service de l'EPFL sera sollicité pour assurer le portage foncier et financier de cette opération.

Il est proposé au Conseil :

- de décider d'exercer le droit de priorité de la commune sur l'immeuble propriété de l'Etat situé sur la parcelle cadastrée G n°28 situé au 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan ;
- d'exercer ce droit de priorité dans les conditions fixées par l'Etat dans son courrier du 22 mars 2022 à savoir 310 000 euros ;
- d'exercer ce droit de priorité au motif que la Commune de Mimizan souhaite constituer des réserves foncières pour la réalisation des objectifs définis ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier. »

Monsieur le Maire :

« C'est vraiment une réelle opportunité de pouvoir faire jouer ce droit de priorité pour la commune et de faire intervenir l'EPFL pour cet achat. »

Madame Marie-France DELEST :

« C'est aussi un endroit stratégique de Mimizan plage. Nous vous avons dit que nous allions réfléchir à l'aménagement de l'avenue Maurice Martin et ce terrain est sur une emprise directe avec les Hournails situés juste derrière. C'est une réelle opportunité qui va permettre le développement et l'amélioration de l'entrée de Mimizan plage. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur Arnaud BOURDENX :

« Juste une remarque. Nous trouvons un petit peu « tiré par les cheveux » dans le sujet que nous allons voter, d'aller jusqu'au projet de réhabilitation des Halles et de la place du marché par rapport à l'emplacement géographique même si je comprends que c'est pour y faire une résidence à l'année. »

Madame Marie-France DELEST :

« Nous devons motiver notre demande pour exercer ce droit de priorité. Cela fait partie du choix de notre politique à savoir de revitaliser la plage et d'assurer du logement à l'année. C'est donc une motivation mais aussi notre réelle position sur le sujet. C'est une requalification. Toute la requalification de cette place du marché et des Halles est pour faire vivre Mimizan-Plage à l'année. Et quoi de mieux que d'y amener de nouveaux habitants. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **D'exercer le droit de priorité de la commune sur l'immeuble propriété de l'Etat situé sur la parcelle cadastrée G n°28 situé au 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan ;**
- **D'exercer ce droit de priorité dans les conditions fixées par l'Etat dans son courrier du 22 mars 2022 à savoir 310 000 euros ;**
- **D'exercer ce droit de priorité au motif que la Commune de Mimizan souhaite constituer des réserves foncières pour la réalisation des objectifs définis ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier**

24- Renouveau labellisation PIJ

Rapporteur : Christine CASSAGNE

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Le PIJ a été labélisé en 1998. En février 2019, la collectivité a réengagé le processus de labellisation information jeunesse qui a été accordé pour une durée de 3 ans.

Le label "Information Jeunesse" du PIJ étant arrivé à échéance fin 2021, il convient de le renouveler.

La collectivité est en effet très attachée au développement de sa politique en faveur des jeunes de 8 à 25 ans auprès de qui la structure développe de nombreuses actions et animations. L'attribution du label national "information jeunesse" implique ainsi que la commune fasse connaître l'activité de la structure PIJ auprès de son public et de ses relais institutionnels.

En outre, ce label engage la structure jeunesse à respecter les principes suivants:

- Garantir une information objective;
- Accueillir tous les jeunes sans exception;
- Proposer une information personnalisée aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire;
- Offrir gratuitement des conditions matérielles, d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes;
- Dispenser une information professionnelle par des agents formés dans le cadre des différents réseaux à savoir, régional, national et international de l'Information Jeunesse;
- Organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure;
- Organiser un accueil informel dans un espace dédié;
- Apporter des informations relatives aux 9 thématiques: Orientation, formations métiers, emploi, société et vie pratique, loisirs, vacances, international, sports, engagement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'engager la collectivité dans une démarche de relabellisation du Point Information Jeunesse
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **D'engager la collectivité dans une démarche de relabellisation du Point Information Jeunesse**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

25 - Localisation séances du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

Questions/Observations : NEANT

Le rapporteur expose :

« Le 21 octobre 2021, le Conseil municipal avait décidé, compte tenu de la situation sanitaire, de fixer comme lieu définitif des réunions et délibérations du Conseil municipal, la salle municipale du FORUM située rue du Jardin Public à Mimizan en précisant que cette délocalisation serait effective jusqu'à éventuelle nouvelle délibération de l'Assemblée.

Considérant l'amélioration de la situation sanitaire, il sera proposé au Conseil municipal, en application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ("[...] *Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune* [...] ») de fixer à nouveau comme lieu ordinaire de ses réunions, la salle du Conseil en Mairie de Mimizan. Le public sera informé de ce changement de lieu. Il est précisé qu'en application du I de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire le Conseil municipal a de nouveau la possibilité, jusqu'au 31 juillet 2022 de réunir l'organe délibérant en tout lieu si les conditions sanitaires se dégradent.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **de fixer** comme lieu définitif des réunions et délibérations du Conseil municipal, la salle du Conseil située en Mairie de Mimizan,
- **de préciser** que cette localisation sera effective à compter de la prochaine séance
- **de mettre** en place les mesures nécessaires à l'information du public par les canaux habituels (citykomi/site internet de la Mairie/ bulletin municipal.....) »

Monsieur le Maire ouvre le débat.
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui décide à l'UNANIMITE (sur 27 suffrages exprimés : 27 voix POUR)

- **De fixer comme lieu définitif des réunions et délibérations du Conseil municipal, la salle du Conseil située en Mairie de Mimizan,**
- **De préciser que cette localisation sera effective à compter de la prochaine séance**
- **De mettre en place les mesures nécessaires à l'information du public par les canaux habituels.**

Monsieur le Maire :

« Puisque l'ordre du jour est terminé, je rappelle que samedi et dimanche les finales du rugby territorial auront lieu. Donc, si vous pouvez aller supporter l'équipe féminine et masculine qui sont en finale samedi matin et après-midi. Soyons nombreux pour aller les supporter.
Merci à vous et bonne soirée. »

Fin de séance : 21h03



Merci à vous et bonne soirée. »

Fin de séance : 21h03

[Handwritten signatures and initials in blue and black ink]

Boisville

X.F.L.

Cabane

Comptable F.

[Other illegible signatures]